

LA VIOLENCE À L'ÉCOLE ET LA TOLÉRANCE ZÉRO PRINCIPES ET PRESCRIPTIONS

THOMAS GABOR, Ph.D.
OTTAWA (ONTARIO)

Les vues exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et n'engagent pas nécessairement le ministère du Solliciteur général du Canada.

Ministre des Approvisionnements et Services 1995

N° de cat. JS 42-67/1995

ISBN: 0-662-61983-8

REMERCIEMENTS

Ce projet n'aurait pu voir le jour sans les efforts, l'appui et les conseils de nombreuses personnes. L'auteur tient à remercier M^{me} Joan Fisher, du ministère du Solliciteur général du Canada, pour ses nombreux conseils et son soutien. Sa reconnaissance va également à M^{me} Gail Walker, qui a animé la plupart des groupes de discussion et qui a participé aux enquêtes auprès des policiers et des enseignants. L'auteur exprime aussi sa gratitude à M^{me} Sharon Chamard, pour sa contribution à l'analyse des médias et à la mise en page de ce rapport, ainsi qu'à M. Justin Lewis, du groupe Angus Reid, qui a participé à l'analyse des résultats de l'enquête d'opinion publique, et à M. Jason Walker, qui a contribué à l'analyse des enquêtes et à la transcription des enregistrements des discussions en groupe.

L'auteur remercie en outre toutes les personnes qui l'ont aidé de leurs observations durant l'élaboration des questionnaires d'enquête destinés aux services de police et aux conseils scolaires ou qui ont participé à l'organisation des groupes de discussion : M. Stu Auty (Canadian Association for Safe Schools); M^{me} Lorraine Boucher (directrice d'école, Ottawa); le s.é.-m. Peter Copple (Service de police de Calgary); le cpl. Stu Fleming (Service de police de Vancouver);

le sgt Shamus Hall (Service de police régional d'Ottawa-Carleton); M. Bob Heath (Conseil scolaire de Scarborough); l'insp. George Lensen et le gend. Don Dona (détachement de Surrey, GRC); M^{me} Paule Morin (autrefois du bureau du Québec du ministère du Solliciteur général du Canada); le sgt John Muise (Service de police de la communauté urbaine de Toronto); M^{me} Barbara Naef (Conseil scolaire de Surrey); le surintendant Paul Piché (détachement de Bathurst, N.-B., GRC); le sgt Jamie Shepperd (Service de police de London); le sgt Gary Shewchuck (Service de police de Winnipeg); M. Damien Solomon (Fédération canadienne des enseignantes et enseignants); M^{me} Wendy Taylor (ministère du Procureur général de la Colombie-Britannique); M. Dan Wiseman (Conseil scolaire d'Ottawa); M^{me} Olga Wishnowsky (ministère de l'Éducation du Manitoba); le surintendant Boris Yaremko (Service de police d'Edmonton).

Ce projet n'aurait pu être réalisé sans la coopération des nombreux services de police et conseils scolaires qui ont participé aux enquêtes nationales, ou sans la collaboration de tous les policiers, enseignants et élèves qui ont pris part aux groupes de discussion. Nous adressons donc nos plus sincères remerciements à toutes ces personnes et organisations.

SOMMAIRE

La recherche ici présentée fait suite à un rapport sur les armes dans les écoles au Canada, rendu public par le ministère du Solliciteur général du Canada en 1994. Même s'il indiquait que les armes les plus dangereuses, telles que les armes à feu, étaient plutôt rares dans les écoles au Canada, le rapport révélait aussi que la recrudescence de la violence chez les jeunes était une source générale de préoccupations.

Le point de départ de notre recherche sur la violence à l'école a été l'organisation, à l'échelle du pays, de groupes de discussion auxquels ont participé des agents de police, des enseignants et des jeunes. Nous avons ensuite mené des enquêtes auprès de la police, des autorités scolaires et du grand public, et enfin nous avons procédé à un dépouillement de la presse écrite. Les questions posées étaient les suivantes :

- Quelles sont les causes de la violence à l'école? Quelle est l'ampleur du problème?
- Comment faut-il réagir face à la violence à l'école?
- Que signifie pour les Canadiens la tolérance zéro?
- L'application d'une politique de tolérance zéro fait-elle diminuer la violence à l'école?

Les participants aux enquêtes et aux groupes de discussion étaient convaincus que la violence à l'école est un problème plus grave aujourd'hui qu'il y a dix ans. Ils estimaient qu'elle était devenue plus courante, plus intense et plus brutale. Cela se traduit par l'apparition du phénomène d'attaques en bande et l'augmentation du nombre d'armes trouvées dans les écoles, comme des couteaux.

Dans la plupart des cas, l'inconduite à l'école consiste en violence verbale, intimidation ou conduite désordonnée, mais elle peut aussi aller jusqu'au vandalisme, aux activités de bandes ethniques et au vol. Autrefois, la violence ne semblait être le fait que des adolescents de sexe masculin; aujourd'hui, elle est plus généralisée et se rencontre chez les enfants et les adolescents des deux sexes, surtout dans les grandes villes.

D'après les participants, les élèves violents et brutaux ne forment qu'un petit noyau, mais ils attirent d'autres jeunes à leur suite. La plupart des élèves n'appartiennent à aucun de ces deux groupes, mais doivent subir les conséquences de leurs gestes, comme la perturbation des classes, les querelles dans les corridors et l'intimidation dans la cour d'école.

Selon les participants, la violence à l'école est un problème de société qui dépasse les murs de l'école. Ils ont convenu que les problèmes familiaux (rupture de la famille, négligence, mauvais traitements, piètres compétences parentales, incapacité de fixer des limites), l'influence des camarades, la glorification de la violence dans les médias et l'éclatement des communautés étaient à l'origine de la violence à l'école.

Malgré cette conviction, les participants recommandaient que les jeunes violents soient traités avec fermeté, habituellement en milieu scolaire. Autrement dit, même si la société dans son ensemble est à blâmer pour ce problème, les écoles doivent le régler par des mesures alliant le counseling, le renvoi temporaire et l'exclusion, si nécessaire. Ce paradoxe traduit peut-être le désir de trouver des solutions tangibles et immédiates et une reconnaissance de l'incertitude et de la difficulté que présente un changement social.

Les politiques de tolérance zéro recueillaient l'appui de beaucoup de participants, mais la définition qui en était donnée variait considérablement. Pour la plupart des participants, la tolérance zéro consistait à délimiter clairement ce qui constitue un comportement acceptable et à déterminer les répercussions de toute violation de ces limites. Ils privilégiaient une réaction prompte et certaine à la violence, tout en prévoyant une certaine marge de manoeuvre, surtout dans le cas d'infractions moins graves. D'après les participants, les autorités scolaires ont besoin d'un plus grand soutien de la part des familles et des autorités supérieures pour faire face au problème de la violence et le régler.

UN RÔLE POUR LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Dans cette lutte contre la violence, le ministère du Solliciteur général pourrait avoir pour rôle d'aider et d'appuyer les autres niveaux de gouvernement. Cette participation pourrait prendre les formes suivantes :

- l'élaboration d'une orientation générale en ce qui concerne la politique de tolérance zéro et d'autres mesures;
- le financement de projets nationaux de recherche;
- le financement et l'évaluation de projets locaux de démonstration;
- la surveillance des tendances régionales et leur évaluation dans un contexte national.

Selon la présente recherche, il semble que neuf principes doivent guider la police et les autorités scolaires :

1. La violence à l'école est un problème de société dont la solution nécessite la création de partenariats entre la police, les écoles, les parents, les élèves et les organismes sociaux.
2. La violence est un problème auquel l'école doit s'attaquer ouvertement, selon un processus qui englobe les administrateurs, les enseignants et les élèves.
3. Il est nécessaire d'adopter des politiques officielles à l'échelle du district et même de la province pour soutenir les efforts de prévention de la violence et d'intervention déployés par les écoles. Toutefois, ces politiques ne devraient pas empêcher l'exercice raisonnable d'un pouvoir discrétionnaire.
4. Les conséquences des comportements violents et de toute autre inconduite doivent être claires et inévitables (il peut s'agir de mesures correctives et punitives ou de mesures de soutien et d'adaptation).
5. Les sanctions devraient être promptes, humaines, constructives, équitables et, si possible, souples — et non pas humiliantes, dégradantes ou violentes.
6. Le bien-être de la majorité des élèves devait l'emporter sur celui de l'élève délinquant, et il faudrait tout mettre en oeuvre pour aider les élèves intransigeants et les ramener sur le droit chemin.
7. Les élèves doivent être tenus responsables de leurs actes et reconnaître que leur inconduite découle de choix faits sciemment et qu'elle n'est pas le résultat d'une vie dans un milieu défavorisé, d'une forme de discrimination ni d'autres facteurs de ce genre. Les élèves doivent aussi participer activement à la prévention et à l'endigement de la violence.
8. Les parents doivent être tenus responsables de l'inconduite de leurs enfants et coopérer à l'adoption et à l'application de mesures disciplinaires.
9. Les programmes devraient mettre l'accent sur l'efficacité.

INTRODUCTION

« Faut-il s'étonner qu'il y ait de plus en plus de violence dans les écoles quand on sait que des enfants grandissent dans des foyers déchirés par la violence familiale, dans des quartiers où la violence est quotidienne, et qu'ils rentrent à la maison pour voir à la télévision cinq ou six meurtres par soirée suivis de cinq ou six autres lorsqu'ils regardent les informations? »

David Cooke, ancien ministre de l'Éducation de l'Ontario.

La société canadienne, traditionnellement considérée au Canada et à l'étranger comme non violente, est néanmoins part d'un monde qui valorise la violence comme moyen de régler des problèmes et inclut largement la violence dans ses sources de divertissement. Le vécu des Canadiens est désormais imprégné de cette culture de violence, ce qui suscite une réaction défensive et négative.

Les nombreux reportages sur la violence familiale, la violence faite aux femmes et aux enfants et la multiplication des actes criminels en apparence gratuits ont forcé les Canadiens à réexaminer la nature de leur société. Le problème ne pourra être résolu que par des efforts combinés et multiples.

Une des solutions proposées à la violence dans les écoles est l'adoption d'une politique de tolérance zéro : aucun comportement violent n'est toléré et tout acte de violence entraîne des conséquences. Mais la façon d'envisager la gravité d'un comportement violent et l'intervention justifiée varie grandement. Un acte d'importance aussi mineure que l'injure (si blessante soit-elle) pourrait être inclus dans la même définition qu'un acte aussi grave que des voies de fait. Le châtiment peut aller d'une réprimande à l'exclusion pour le reste de l'année.

La présente étude vise à explorer la nature et l'efficacité des politiques de tolérance zéro et le rôle que la police devrait jouer dans leur application.

L'ÉTUDE

Dans cette étude, nous considérons la violence chez les jeunes dans son ensemble, mais en nous attachant tout spécialement à son incidence sur l'école et aux réactions qu'elle suscite de la part des autorités scolaires et de la police. L'étude comporte cinq parties reposant respectivement sur :

1. des groupes de discussion auxquels ont participé des policiers, des enseignants et des élèves;
2. une enquête nationale auprès des services de police;
3. une enquête nationale auprès des conseils scolaires;
4. une analyse de l'opinion publique;
5. un dépouillement de la presse écrite.

Nous n'avons pas seulement cherché à présenter un instantané des attitudes des Canadiens. L'étude vise aussi à définir la dynamique de certaines des réactions de notre société face à la violence, dans l'espoir d'amener les enseignants, les policiers et les décideurs à faire front commun pour mieux relever le défi.

Nous souhaitons tout particulièrement répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les causes de la violence à l'école? Quelle est l'ampleur du problème?
- Comment faut-il réagir face à la violence à l'école?
- Que signifie pour les Canadiens la tolérance zéro?
- L'application d'une politique de tolérance zéro fait-elle diminuer la violence à l'école?

LIMITES DE L'ÉTUDE

Nous ne prétendons certes pas avoir épuisé la question de la violence à l'école. La présente étude constitue toutefois une exploration des tendances et des attitudes en ce qui concerne ce phénomène. Les observations présentées doivent être prises pour ce qu'elles sont. Même une analyse objective comme le sondage d'opinion Angus Reid doit être située dans un contexte plus vaste, où bien d'autres questions auraient pu être posées.

Étant donné le caractère délicat des questions de sécurité, notamment dans le cas de la violence à l'école, il se peut que certains conseils scolaires n'aient pas voulu révéler l'envergure de leurs problèmes, d'où une sous-déclaration possible des incidents.

Nous n'avons pas examiné en détail les programmes que mènent de concert la police, les organismes sociaux et les autorités scolaires afin de contrer la violence à l'école. Nous n'avons pas non plus examiné la façon dont la violence à l'école est présentée dans les médias électroniques, ni l'influence de ces médias sur le comportement des adolescents.

Des enquêtes approfondies ont été menées auprès de la police et des autorités scolaires. Il n'en a pas été de même pour les enseignants et les jeunes, qui n'ont pu exprimer leur point de vue que dans les groupes de discussion. La voix des parents et des organismes sociaux ne se fait guère entendre non plus dans l'étude.

Étant donné le caractère impératif d'une collaboration entre ces groupes si l'on veut que les choses changent pour le mieux, les recherches futures devront explorer les vues et les comportements de tous les intervenants, c'est-à-dire les jeunes, leurs parents, les enseignants, les organismes sociaux, les services de santé et la police.

Même si les statistiques récentes sur la criminalité avec violence en général traduisent une tendance à la baisse, la violence chez les jeunes a augmenté. Si ce mouvement se poursuit, les Canadiens chercheront de plus en plus des réponses au problème. Les travaux de recherche futurs devraient selon nous s'orienter vers :

- l'établissement et l'exploration d'hypothèses sur les modèles de comportement qui s'offrent aux jeunes violents ou en danger;
- la détermination des facteurs qui contribuent à une bonne adaptation et à l'adoption d'un comportement non violent chez les jeunes considérés comme n'étant pas en danger;
- l'étude de l'influence de certains facteurs socioéconomiques, comme les perspectives d'emploi et l'intégration dans la collectivité, sur la violence des jeunes;
- une analyse détaillée de l'influence des médias électroniques sur les jeunes, du point de vue des comportements appris et de l'empressement à apprendre et à participer à la classe.

GROUPES DE DISCUSSION - POLICIERS, ENSEIGNANTS ET JEUNES

Nous avons commencé notre recherche en organisant dans les différentes régions une série de groupes de discussion composés respectivement de policiers, d'enseignants et de jeunes. Ces rencontres ont permis de libres échanges de vues souvent riches d'information.

Groupes de discussion composés de policiers

Les participants étaient des agents de première ligne assurant des services de police communautaire et des policiers-éducateurs, ainsi que des agents affectés à des unités spécialisées dans la surveillance des bandes, les enquêtes, les drogues et la criminalité de rue. Ces groupes se sont réunis à Vancouver, Surrey (C.-B.), Winnipeg, London, Toronto et Montréal.

Groupes de discussion composés d'enseignants

Les participants étaient des membres de conseils scolaires, des directeurs, des sous-directeurs, des professeurs et des conseillers. Ces groupes se sont réunis à Vancouver, Surrey (C.-B.), Winnipeg, London, Toronto et Montréal.

Groupes de discussion composés de jeunes

Ces groupes, formés d'élèves de diverses écoles secondaires, se sont réunis à London, Toronto, Montréal et Vancouver.

Questions explorées dans les groupes de discussion

- Combien d'élèves commettent des actes de violence?
- Quels problèmes la violence à l'école pose-t-elle?
- Pourquoi existe-t-il un problème de violence à l'école?
- Que pensez-vous des politiques de tolérance zéro?
- En quoi consiste le rôle de la police?
- Quelles mesures disciplinaires permettent de prévenir la violence à l'école?
- Y a-t-il des manières positives de combattre la violence?
- Le matériel de sécurité a-t-il sa place dans les écoles?
- Comment peut-on prévenir la violence à l'école?
- Dispose-t-on des ressources nécessaires pour mettre en oeuvre des politiques de lutte contre la violence?

COMBIEN D'ÉLÈVES COMMETTENT DES ACTES DE VIOLENCE?

D'après les participants, entre 1 % et 5 % des élèves sont à l'origine de la plupart des problèmes dans les écoles. On a même mentionné 10 %. À Vancouver, les policiers estimaient que 20 % des élèves commettent des actes de violence, cette proportion pouvant atteindre 50 % dans les écoles du centre ville.

Les participants faisaient ordinairement une distinction entre les délinquants endurcis, que beaucoup considéraient comme intraitables, et les jeunes qui, en plus grand nombre, se rendent coupables d'inconduite mineure, par exemple d'intimidation. Ils estimaient que les membres du second groupe pouvaient être influencés par les délinquants, mais qu'ils étaient aussi sensibles à l'influence de programmes positifs et de mesures disciplinaires.

QUELS PROBLÈMES LA VIOLENCE À L'ÉCOLE POSE-T-ELLE?

Beaucoup de participants ont signalé un changement dans la nature et l'intensité de la violence à l'école. L'intimidation semble plus répandue qu'auparavant. Dans certaines collectivités, les attaques en bande et les conflits raciaux et ethniques sont de plus en plus fréquents. Les jeunes filles commettent aussi plus d'actes de violence qu'autrefois.

Policiers

« La violence s'est vraiment intensifiée. Nous nous occupons maintenant d'incidents fort graves. »

« Ce n'est plus un élève qui en attaque un autre, mais sept qui s'en prennent à un seul. Voilà ce qui est affolant. Les élèves du secondaire ont peur d'aller à l'école. Les jeunes pensent s'en tirer à condition de ne regarder personne dans les yeux; c'est ce que disent beaucoup d'adolescents. »

« Les jeunes aiment les sensations fortes et le sentiment d'importance lié aux conflits; voilà ce que nous devons combattre. Les héros d'aujourd'hui ne sont pas comme les nôtres. Les jeunes vivent à l'école ce qu'ils voient à la télévision. »

« Ils adorent voir, à la télévision, des policiers armés jusqu'aux dents entrer dans des maisons. Dans cette culture, on appelle les femmes des garces et ils aiment cela. Ils l'acceptent. Ce sont ces attitudes qu'il faut s'employer à changer. Tout cela valorise un mode de vie axé sur les armes à feu, les drogues et les sensations fortes. »

Enseignants

« J'ai vu plus d'armes ces dernières années qu'au cours de toute ma carrière. »

Jeunes

« Dès qu'on entend le mot " bagarre ", tout le monde y accourt. »

« Il y a eu une bagarre dans notre cafétéria, et tout le monde était monté sur les tables pour regarder. C'était une bagarre entre deux filles; on ne pouvait même pas se déplacer tellement il y avait d'élèves qui les encourageaient. »

« Peu importe les adversaires, tout le monde les encourage. »

« Elles [les bandes en général] s'entourent de silence. »

« Les bandes asiatiques sont beaucoup plus organisées que celles de l'est de la ville, dont les membres blancs, indiens et hispanos se contentent de battre ceux qu'ils rencontrent. Mais les bandes asiatiques, pour une raison quelconque, ont créé une hiérarchie et une structure bien organisée. »

« C'est une question d'appartenance ethnique; les membres doivent se lier les uns aux autres. Ils se considèrent comme des frères et ils vengeront celui d'entre eux qui se fait blesser. Ils se surveillent les uns les autres. »

POURQUOI EXISTE-T-IL UN PROBLÈME DE VIOLENCE À L'ÉCOLE?

Les écoles hésitent parfois à affronter le problème de la violence chez les jeunes, ce qui peut aggraver la situation étant donné que les élèves s'en tirent à bon compte même lorsqu'ils commettent des infractions de plus en plus graves.

Les enseignants et même certains élèves croyaient que les directeurs et les professeurs avaient besoin de l'appui de leurs supérieurs pour affronter le phénomène de la violence et les problèmes connexes à l'école.

Enseignants

« Certains membres du personnel restent dans leur salle de classe parce qu'ils ont peur d'affronter ce qu'ils voient dans les couloirs ou même dans leur classe. J'ai laissé passer beaucoup de situations que j'aurais dû prendre en main et signaler. Je crois que si nous agissions tous ainsi et si nous nous appuyions mutuellement, l'école serait un bien meilleur endroit. Il y a beaucoup d'intimidation et de comportements racistes que nous laissons passer. »

« Je crois que le mur du silence est tombé. Maintenant, nous discutons, nous nous téléphonons, nous posons des questions; nous avons décidé d'assumer notre responsabilité de faire face à ces problèmes. C'est la première étape. »

« Lorsque le gouvernement fédéral annonce l'exécution d'une étude sur les armes à l'école, il fait preuve de leadership et il donne un signal; vous seriez étonné du nombre de ministres de l'Éducation qui emboîtent le pas, parce que c'est ainsi que ça fonctionne. »

Jeunes

« [Lorsqu'il y a une bagarre], même les enseignants sont là pour regarder. »

La violence chez les jeunes était généralement considérée comme une manifestation de la violence croissante de notre société, où beaucoup de citoyens sont marginalisés. Les participants ont accusé les médias de créer un climat de danger et de violence qui peut lui-même contribuer à la violence. Beaucoup d'enfants et d'adolescents s'imaginent que leurs camarades sont armés, alors que ce n'est généralement pas le cas.

Selon beaucoup de participants, les parents sont à blâmer pour le comportement violent et l'inconduite de leurs enfants à l'école : ils négligent souvent leurs enfants, ne sont pas de bons modèles de comportement et doivent acquérir des compétences parentales. Il a été question de parents avouant être tout simplement incapables de contrôler leurs enfants, et d'autres qui nient que leur enfant cause des difficultés. On a aussi mentionné la violence parentale et signalé que beaucoup de jeunes recherchaient une satisfaction immédiate et ne respectaient aucune limite.

Il se peut que les parents renforcent la violence chez les jeunes en minant les efforts de l'école pour combattre ce comportement. Certains directeurs ont eu affaire à des parents en colère, et se sont parfois fait accuser de racisme, lorsqu'ils tentaient de lutter contre un comportement violent. Les parents se sont souvent opposés à une présence policière dans les écoles; cependant, cette attitude est en train de changer.

Lorsque le soutien et l'autorité de la famille faiblissent, les jeunes se tournent vers leurs camarades.

Enseignants

« La formation d'une bande déclenche un cercle vicieux. Cela suscite une opposition ayant pour effet d'attirer d'autres jeunes, qui veulent se sentir en sécurité et avoir un sentiment d'appartenance. C'est une question de prestige pour ces jeunes. »

« Si les jeunes ont l'impression que leur famille répond à leurs besoins, ils sont moins susceptibles de graviter vers des camarades qui font la guerre contre leurs parents ou la culture que ces derniers représentent. »

EN QUOI CONSISTE LE RÔLE DE LA POLICE?

Quel rôle doivent jouer les agents de police par rapport aux écoles?
Comment les services de police et les écoles peuvent-ils contribuer à l'exercice de ce rôle?

Problèmes

- traditionnellement, les directeurs n'ont pas été favorables à la présence de policiers à l'école;
- les élèves ont l'impression que « quelque chose ne va pas » à l'école si la visibilité de la police augmente;
- les administrateurs s'imaginent que les policiers ne font guère plus que porter des accusations et arrêter des gens;
- une présence policière risque d'aliéner les « bons » élèves;
- les policiers estiment que ce rôle n'est pas très prestigieux et qu'il se ramène à surveiller des enfants;
- les autres agents craignent parfois de communiquer des renseignements aux policiers-éducateurs;
- une intervention policière excessive à l'école déresponsabilise les parents, les enseignants et les élèves;
- il est préférable que les problèmes mineurs soient réglés par les responsables scolaires ou des camarades médiateurs;
- les programmes risquent d'atteindre uniquement les enfants qui en ont le moins besoin.

Idéalement, le policier-éducateur joue un rôle qui dépasse celui du garde de sécurité, et son intervention active comprend :

- la présentation d'exposés,
- bureau dans l'école ou près de celle-ci,
- la participation à des activités récréatives,
- l'application des règles,
- le rapprochement entre les élèves et la police,
- la résolution de problèmes, plutôt que la simple arrestation de jeunes.

Il peut falloir jusqu'à deux ans au policier-éducateur pour établir une relation fructueuse avec les administrateurs, les élèves et les parents, mais l'école en tire des avantages tangibles. Les répondants ont par exemple raconté qu'il y avait eu baisse de la violence et diminution des infractions à main armée en raison du travail de liaison du policier. Ils ont suggéré les mesures suivantes pour établir une bonne relation de travail :

- établir un protocole prévoyant les responsabilités respectives des policiers et des écoles;
- assurer une présence policière active pour obtenir des élèves un volume accru de renseignements au sujet d'activités illégales;
- nouer des relations interpersonnelles solides entre agents et administrateurs;
- prévoir une bonne formation, vu la diversité des exigences;
- affecter à ce travail des policiers ayant beaucoup de doigté, car il en exige plus que bien d'autres fonctions policières;
- affecter à ce travail des policiers très motivés et qui savent communiquer avec les jeunes d'une manière non autoritaire.

Policiers

« Les policiers en uniforme ne sont pas tous faits pour ce travail. Un jour vous arrêtez un jeune, le lendemain vous prenez la déclaration d'un jeune contrevenant, le surlendemain vous vous amusez peut-être avec les élèves à l'école. Il faut jouer beaucoup de rôles, et ce ne sont pas tous les policiers qui peuvent le faire. »

Si la relation est bonne, on a plus tendance à faire appel à la police avant qu'il ne se produise un incident majeur. Voici quelques-unes des caractéristiques d'une relation de travail fructueuse :

- les agents travaillent auprès des élèves les plus jeunes, qui sont moins susceptibles d'avoir des vues négatives au sujet de la police;
- les agents entretiennent des rapports informels et suivis avec les élèves afin de se rapprocher d'eux;
- un bureau est mis à la disposition du policier à l'école ou près de celle-ci;
- les agents ont reçu une formation structurée sur les techniques d'animation, la résolution de conflits et les relations avec les médias

QUE PENSEZ-VOUS DES POLITIQUES DE TOLÉRANCE ZÉRO?

La plupart des policiers et des enseignants ont affirmé que la tolérance zéro ne consistait pas uniquement en une approche punitive et que les châtements n'avaient pas tous la même sévérité. Ainsi, les voies de fait graves, les infractions relatives aux armes et les infractions connexes entraînent des peines identiques, mais, dans le cas d'infractions relativement moins graves, on procède cas par cas. Les participants ont également déclaré qu'il est plus facile pour la police d'appliquer une politique de tolérance zéro si celle-ci ne se limite pas à une école, mais qu'elle est généralisée.

Voici, selon les participants, quelques caractéristiques de la tolérance zéro :

- des conséquences promptes et certaines;
- des interventions dont la sévérité est proportionnelle à la gravité de l'infraction;
- un énoncé clair des normes sociales et scolaires;
- le pouvoir d'agir reconnu aux administrateurs et au personnel des écoles ainsi qu'aux élèves.

Enseignants

« Il faut fixer une limite, et pas seulement dans les écoles. Au-delà de cette limite, on peut être ouvert et compréhensif. La politique provinciale de tolérance zéro fixe pour chaque école de la province une limite à respecter. Si nous croyons que ceux qui commettent des actes de violence sont des jeunes en danger, alors nous pouvons dire : " Je sais que tu as beaucoup de problèmes, mais je peux aller seulement jusqu'à un certain point, après quoi il faut faire appel à la police. " C'est la politique du conseil et de la province. Elle me permet d'être plus ouvert face aux problèmes. »

QUELLES MESURES DISCIPLINAIRES PERMETTENT DE PRÉVENIR LA VIOLENCE À L'ÉCOLE?

Les policiers, les enseignants et les jeunes se sont tous plaints de l'influence négative de certains élèves qui perturbent constamment la vie de l'école, en ajoutant que l'enseignant doit leur consacrer une bonne part de son temps. On a fait valoir que la responsabilité première de l'école était de créer un milieu sûr pour la majorité des élèves, qui pourraient alors se concentrer sur la matière à apprendre. Le bien-être des élèves perturbateurs, qui constituent la minorité, vient en deuxième place.

Selon les participants, il faut, dans les cas d'inconduite, que les conséquences soient uniformes et prévisibles, tout en comportant une certaine souplesse. Les jeunes ont affirmé que les élèves ne signaleraient pas des actes de violence si ceux-ci n'entraînaient pas de conséquences. Dans certains cas, les conseils scolaires n'ont pas établi de politiques claires sur l'inconduite, et les enseignants ne savent pas comment déterminer ce qui est acceptable. Dans d'autres, les politiques ne sont pas appliquées, de sorte que les directeurs et les enseignants ne savent pas s'ils jouissent de l'appui de leurs supérieurs.

Plusieurs policiers et enseignants ont signalé les lacunes de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, notamment le fait que l'accent était mis à tort sur les droits des jeunes et que les enfants âgés de moins de 12 ans ne s'exposaient à aucune conséquence juridique.

Jeunes

« L'an dernier, dans notre école secondaire, tout était désorganisé. On pouvait sécher les cours n'importe quand sans problème. Cette année, il y a un code de conduite, et les présences sont contrôlées. Si tu es en retard, l'école appelle à la maison tous les jours. Si tu manques trois cours, on te fait venir au bureau du directeur. Cela a permis à l'école de se débarrasser de beaucoup d'élèves qui vendaient des drogues, qui entretenaient la violence. La situation s'est beaucoup calmée. »

Renvois temporaires, transferts et exclusions

Certains élèves considèrent toute forme de renvoi, notamment le renvoi temporaire, comme « des vacances », ou « une plaisanterie ». D'autres seraient secoués, même par un renvoi temporaire. Des mesures draconiennes, y compris le dépôt d'accusations contre l'élève, peuvent être l'aiguillon qui amènera des parents indifférents ou niant tout problème à assumer la responsabilité de leur enfant.

Les transferts peuvent être efficaces dans les cas suivants :

- l'élève transféré est l'âme d'un groupe de fauteurs de troubles et effraie les autres élèves;
- l'élève qui travaille à préserver sa réputation de dur est transféré dans une grande école, où il n'est plus que menu fretin;
- les parents prennent le problème au sérieux.

Le fait de ne pas renvoyer un élève particulièrement difficile risque d'entraîner une intensification de la violence en raison du climat de peur et de faire croire que l'inconduite peut se poursuivre impunément.

Policiers

« Un transfert aide la victime et secoue souvent les parents... Parfois, je porte une accusation simplement pour faire comprendre aux parents que leur enfant devient incontrôlable. Je sais qu'il ne suffit pas de téléphoner aux parents. Mais le dépôt d'une accusation et l'obligation de comparaître devant le tribunal les incitent, pour une raison ou pour une autre, à s'impliquer et à agir.

« Toute exclusion comporte des aspects négatifs, mais il faut penser à l'ensemble des élèves. Il faut absolument exclure l'élève contrevenant, sinon les autres, voyant qu'il reste impuni, peuvent être incités à se livrer à n'importe quelle activité. »

Quelques désavantages des transferts et exclusions :

- le comportement de l'élève perturbateur risque de se répéter dans la nouvelle école ou l'autre collectivité;
- on ne s'attaque pas aux causes fondamentales de l'inconduite.

Jeunes

« Si l'on fait passer les élèves en difficulté d'une école à l'autre, ils vont finir par en avoir assez et ils vont décrocher. Si on les exclut du système d'éducation, on les pousse dans la société où ils ont toutes les chances de devenir des criminels. On ne règle pas le problème, on ne fait que le reporter. Il faut que les directeurs s'occupent de ces élèves plutôt que de tout simplement les renvoyer. Je pense qu'on peut amener la grande majorité de ces jeunes à se conformer aux règles, mais il faut peut-être s'en occuper un peu plus que des autres. Ils ont besoin d'estime de soi. »

Châtiments corporels et camps de type militaire

La plupart des participants (sauf parmi les policiers) s'opposaient au rétablissement des châtiments corporels sous une forme ou une autre. À leur avis, on ne donne pas un bon exemple en répondant à la violence par la violence. Les adversaires des châtiments corporels n'étaient pas convaincus de leur pouvoir de dissuasion; d'après eux, on se trouve ainsi laisser de côté les causes fondamentales de l'inconduite.

Les participants étaient également opposés aux camps de type militaire pour les jeunes contrevenants, surtout si leur unique but est le châtiment. Des camps de ce genre ne feraient qu'accroître l'hostilité et servir d'écoles du crime. Les participants étaient plus favorables à des programmes de services communautaires ou à des camps en pleine nature dont le but est de faire acquérir compétences et estime de soi.

Jeunes

« [les camps en pleine nature ne sont pas] des prisons; ils donnent une structure. Si ces jeunes font toujours de mauvais choix, alors il faut faire certains choix pour eux. Il ne s'agit pas de leur imposer la vie militaire, mais de leur enseigner la discipline, de leur faire acquérir des compétences et de leur apprendre ce qu'ils doivent connaître, qu'ils le veuillent ou non. »

Y A-T-IL DES MANIÈRES POSITIVES DE COMBATTRE LA VIOLENCE?

Certains participants ont affirmé qu'il fallait tout faire pour remettre sur le droit chemin les élèves en difficulté et que l'exclusion devait être une solution de dernier recours. Voici quelques mesures positives qui ont été proposées :

- trouver des solutions conciliant la
- nécessité d'être ferme et celle de ne pas rejeter l'élève;
- faire participer les parents;
- déposer des accusations contre les élèves, si nécessaire, tout en cherchant des solutions de rechange à l'incarcération ou à l'exclusion;
- assortir les renvois temporaires de certaines conditions afin qu'ils soient crédibles et constructifs pour l'élève;
- imposer des renvois comportant des conséquences désagréables mais pas strictement punitives (comme le fait d'être isolé de ses camarades).

Enseignants

« Nous connaissons les jeunes et leur situation familiale. Il y a quelques gros consommateurs de marijuana qui sont toujours dans notre école. Ils savent que nous sommes au courant, et que la police l'est aussi. Mais ils sont plus en sécurité dans notre école parce qu'autrement, ils ne seraient dans aucune autre école. Ils seraient dans la rue, et ce serait la fin pour eux. C'est pourquoi la tolérance zéro n'est pas efficace. Nous voulons essayer d'aider ces jeunes, et je nourris encore de l'espoir pour eux. »

« Il arrive parfois à des jeunes qui sont foncièrement bons des choses malheureuses. Parfois ils sont contents d'être à l'école simplement parce que là, ils sont en sécurité, au sec et au chaud. Ils sont aussi entourés de leurs amis. L'ambiance est très positive et ils ne sont pas obligés de faire face à une foule de choses qui surviennent à l'extérieur. Pour nombre d'entre eux, l'école est l'endroit le plus sûr. »

« Un de nos élèves a été renvoyé pendant cinq jours; il a campé en face de l'école pendant toute cette période parce que l'école était vraiment le seul endroit où il se sentait en sécurité et nous savions qu'il ne rentrerait pas à la maison le soir. Il passait la nuit dans un parc. »

« Pour certains élèves, un renvoi à la maison est efficace, mais pour d'autres, il serait préférable d'avoir un petit bureau vitré où l'on pourrait les envoyer; ce serait une sorte de renvoi dans l'école. Ils seraient obligés de travailler et on pourrait les voir. Mais il ne faudrait pas que le personnel les surveille. Ils n'auraient pas le droit de travailler à la bibliothèque. Ils seraient obligés de travailler dans ce bureau vitré pendant trois jours. »

LE MATÉRIEL DE SÉCURITÉ A-T-IL SA PLACE DANS LES ÉCOLES?

Les enseignants de Toronto étaient peut-être les plus enthousiasmés par l'idée d'avoir du matériel de ce genre, mais ils ont insisté sur la différence entre matériel de communication et matériel de surveillance. Le premier peut être utilisé non seulement pour combattre la violence mais aussi dans n'importe quel cas d'urgence. D'après ces enseignants, les caméras contribuent à créer un sentiment de sécurité parmi les élèves et elles peuvent être utiles pour produire des éléments de preuve. Mais ils ont souligné que ce matériel ne devait pas remplacer la surveillance humaine. Un policier de Montréal a ajouté que si les élèves se sentaient plus en sécurité, ils apporteraient moins d'armes à l'école.

D'après des participants de la côte ouest, la décision d'installer des dispositifs de ce genre représente un constat d'échec de la part de l'école, et les élèves risquent de se sentir encore moins en sécurité, sachant qu'il existe un problème grave. Les participants estimaient également que la présence de ce matériel décourageait le personnel et transformait les écoles en « colonies pénitentiaires ».

Les participants, surtout les élèves, n'étaient pas très en faveur du port d'une carte d'identité ou d'un uniforme, ni d'autres codes de tenue vestimentaire.

COMMENT PEUT-ON PRÉVENIR LA VIOLENCE À L'ÉCOLE?

Les participants aux groupes de discussion ont exploré un certain nombre d'aspects de la prévention de la violence à l'école, outre le rôle du policier-éducateur et les mesures disciplinaires. Voici quelques-unes des mesures qu'ils ont suggérées :

- scolaires, surtout les programmes d'entraide, parce qu'en cas de conflit, il est plus facile pour eux que pour les adultes de comprendre les problèmes des jeunes;
- favoriser des initiatives proactives de la part des élèves, de manière à améliorer le climat à l'école;
- veiller à ce que les enseignants s'intéressent véritablement aux élèves et les respectent;
- veiller à ce que les enseignants exercent visiblement leur rôle de surveillance, en plus de se montrer compatissants;
- susciter un sentiment de communauté grâce à l'implication manifeste des enseignants
- organiser des programmes d'orientation à l'intention des nouveaux élèves, et mettre sur pied des systèmes de jumelage entre les élèves les plus jeunes et les plus vieux;
- inciter les élèves à participer à des activités sportives et autres durant et après les heures de classe;
- intervenir auprès des élèves dont la famille est très dysfonctionnelle;
- créer des programmes spéciaux pour les élèves qui commettent régulièrement des actes de violence et d'autres méfaits.

« Des adolescents sont incarcérés dans des centres de détention pour jeunes pendant une période allant de deux mois à un an et demi, pour ensuite se retrouver soudainement en liberté et à l'école. Nous avons besoin d'un programme de transition qui leur permette d'acquérir les compétences sociales dont ils ont besoin à l'école. Il y a par exemple l'école Step-Up, où ils peuvent poursuivre leurs études. »

« [les jeunes qui ont connu la violence] ont tout un bagage qui échappe au contrôle des responsables scolaires. Les programmes spéciaux ont pour avantage que le personnel est peu nombreux et qu'il s'occupe d'un petit groupe, ce qui crée de la stabilité. Si une fille a une dispute avec sa mère et qu'elle arrive à l'école de mauvaise humeur, l'enseignante peut s'en occuper. Cela vaut mieux que de laisser cette élève s'en prendre à une autre qui l'a regardée de travers dans une classe de 30 où elle ne peut pas s'expliquer. »

DISPOSE-T-ON DES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR METTRE EN OEUVRE DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE?

Selon les participants, les ressources sont suffisantes pour appuyer et conseiller les écoles, mais pas pour y affecter des agents à temps plein. Il est rare qu'on ait les ressources requises pour faire activement du travail de liaison auprès des élèves du primaire et du premier cycle du secondaire, travail que beaucoup de policiers considèrent pourtant comme indispensable. Les agents ne reçoivent pas non plus toute la formation dont ils ont besoin quant aux techniques d'animation, à la résolution de conflits et aux relations avec les médias.

Il est jugé difficile de conclure des ententes de partage des frais, étant donné qu'elles exigent la coopération de la police, des écoles, des conseils scolaires et des districts. Dans les cas où l'on réussit à le faire, ces ententes ne doivent pas faire obstacle à l'obligation des policiers de rendre des comptes à leurs supérieurs.

L'une des questions clés, en ce qui concerne l'affectation des ressources, consiste à définir les rôles respectifs de la police et de l'école. Les représentants de la police ont affirmé que les politiques de tolérance zéro et les programmes de policiers-éducateurs entraînaient initialement un accroissement de la demande de services. Mais lorsque l'effet préventif de ces services commence à se faire sentir, le rôle de la police devient de plus en plus proactif.

Selon la plupart des participants, l'école devait être la première ligne de défense contre l'inconduite et la police ne devait intervenir que lorsque le dépôt d'accusations était justifié ou lorsque l'école s'estimait incapable de faire face à un problème.

Les participants étaient également d'avis que les ressources de la police et de l'école étaient insuffisantes pour lancer des programmes de policiers-éducateurs et répondre à la demande d'aide et d'information.

Voici quelques-unes des ressources nécessaires :

- de meilleurs systèmes de conservation de l'information et un meilleur accès aux données;
- des locaux plus vastes pour combattre le sentiment de surpeuplement des écoles et des classes, qui nuit à un sentiment de communauté et contribue à l'anonymat dans lequel les élèves perturbateurs aiment évoluer;
- des fonds pour s'occuper des élèves en danger et de leur famille;
- des travailleurs sociaux pour aider les conseillers scolaires surchargés;
- des programmes de formation à l'intention du personnel scolaire et de la police dans les domaines de la médiation et des questions de sécurité.

LE POINT DE VUE DES POLICIERS

À l'instar des enseignants et des administrateurs scolaires, les agents de police se trouvent pris entre deux feux pour ce qui est de la tolérance zéro. D'une part, les parents et les enfants leur demandent d'appliquer la loi et d'assurer la sécurité à l'école. D'autre part, on les incite à mettre davantage l'accent sur la police communautaire, à régler les problèmes dans le contexte de la collectivité. Or, le principe de base de la police communautaire est d'agir avec discernement, selon les circonstances, alors que la tolérance zéro suppose tout au contraire une réaction prompte, certaine et uniforme face à la violence.

Le questionnaire d'enquête a été envoyé à 250 services de police; 149 y ont répondu¹.

QUELLES SONT LES CAUSES DE LA VIOLENCE À L'ÉCOLE? QUELLE EST L'AMPLEUR DU PROBLÈME?

Environ 80 % des répondants estimaient qu'il y a plus de violence dans les écoles maintenant qu'il y a 10 ans. Près du tiers étaient d'avis que la situation avait beaucoup empiré. Aucun ne pensait qu'elle s'améliorerait.

Bien pire	30 %
Pire	49
À peu près pareille	20
Moins grave	0
Incertain	1
Sans réponse	0

Quelle est la gravité du problème chez les moins de 12 ans et chez les plus de 12 ans?

Les policiers, ce qui n'a rien de surprenant, estimaient que la violence pose un problème moins grave chez les moins de 12 ans. Cela tient en partie au fait que ces enfants n'ont pas atteint l'âge de la responsabilité criminelle et ne relèvent donc pas de la compétence de la police. Les répondants des grandes villes étaient les plus susceptibles de considérer la violence comme un problème grave.

Jeunes de 12 ans et plus

Problème grave	11 %
Problème plus ou moins grave	56
Problème mineur	28
Aucun problème	5
Sans réponse	0

Jeunes de moins de 12 ans

Problème grave	2 %
Problème plus ou moins grave	32
Problème mineur	43
Aucun problème	20
Sans réponse	4

Quels sont les facteurs qui contribuent le plus à la violence à l'école?

En réponse à cette question ouverte, presque tous les policiers ont signalé les facteurs sociaux plutôt que les lacunes de l'école. Ceux des grandes villes ont mentionné plus fréquemment l'influence des camarades et les conflits raciaux ou ethniques.

Les six réponses les plus fréquentes:

1. Législation relative aux jeunes contrevenants
2. Éclatement des familles et manque de discipline au foyer
3. Affaiblissement de l'autorité légale de l'école
4. Pression exercée par les camarades
5. Violence dans les médias
6. Relâchement dans l'application des règles à l'école

¹On trouvera des précisions sur la méthode d'étude à

l'annexe A

Les six réponses les moins fréquentes

1. Mesures de sécurité insuffisantes dans les écoles
2. Conflits raciaux ou ethniques entre les élèves
3. Manque de programmes récréatifs après l'école
4. Programmes d'études
5. Pressions économiques
6. Ignorance de l'inconduite antérieure des élèves

Autres réponses :

- Égoïsme et insensibilité des jeunes
- Intervention policière face à la violence à l'école
- Manque de coordination entre l'école, la police et les autres organismes
- Violence dans le pays d'origine des élèves
- Aliénation et ennui des jeunes

Quelles sont les infractions les plus graves dans les écoles?

Les villes comptant plus de 500 000 habitants étaient particulièrement susceptibles de connaître des problèmes de bandes, de vol ou d'extorsion, d'actes de violence commis par des intrus et de violence autour de l'école. Les policiers des grandes villes ont mentionné ces problèmes plus fréquemment que leurs collègues des petites villes.

Les répondants de l'Ontario ont mentionné le plus fréquemment le problème des armes à l'école. C'est en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique que les réponses étaient les plus susceptibles de mentionner comme problème les voies de fait contre des membres du personnel.

Pour l'ensemble du pays, les réponses révèlent que les comportements menaçants sont fréquents, mais n'aboutissent pas toujours à des actes de violence physique. Il ne faut cependant pas minimiser l'importance de l'intimidation. Les enfants et les adolescents qui sont menacés et intimidés ne se trouvent pas dans un milieu idéal pour apprendre.

Les six réponses les plus fréquentes :

1. Violence verbale et menaces
2. Intimidation
3. Conduite désordonnée
4. Dommages aux biens et vandalisme
5. Voies de fait contre des élèves
6. Vol et autres actes illégaux

Les six réponses les moins fréquentes :

1. Vol qualifié et extorsion
2. Actes criminels inspirés par la haine ou les préjugés raciaux
3. Voies de fait contre le personnel
4. Activités de bande
5. Violence commise par des intrus
6. Armes dans les écoles

Autres réponses :

Violence autour de l'école

Quelle proportion des élèves se rendent coupables de tels comportements à l'école?

Si les comportements inacceptables sont largement répandus, alors des interventions communautaires représentent la seule solution. La plupart des répondants estimaient que le problème n'était le fait que d'un petit groupe d'élèves, mais un nombre non négligeable d'entre eux le croyaient plus répandu.

Moins de 5 % des élèves	47 %
5 - 10 %	37
10 - 25 %	11
25 - 50 %	3
Plus de 50 %	1
Sans réponse	2

COMMENT FAUT-IL RÉAGIR FACE À LA VIOLENCE À L'ÉCOLE?

Quand les policiers et les parents doivent-ils être avisés et intervenir? Quand faut-il procéder à des fouilles d'armoires? Quand les élèves doivent-ils être renvoyés temporairement, transférés ou exclus? Presque tous les policiers estimaient qu'il fallait aviser la police de toute infraction grave. Ils étaient aussi presque unanimes à dire qu'il fallait demander aux parents d'intervenir après une infraction grave.

Quand faut-il aviser la police?

Après toute infraction grave	96 %
Après une série d'infractions graves	1
Seulement si la sécurité des autres élèves est en danger	3
Jamais	0

Quand les parents doivent-ils intervenir?

Après toute infraction grave	97 %
Après une série d'infractions graves	1
Seulement si la sécurité des autres élèves est en danger	1
Jamais	0

Quand les élèves doivent-ils être renvoyés temporairement de l'école?

Après toute infraction grave	84 %
Après une série d'infractions graves	9
Seulement si la sécurité des autres élèves est en danger	5
Jamais	1

Quand les élèves doivent-ils être transférés à une autre école?

Les policiers estimaient qu'il fallait intervenir rapidement et fermement, mais ils étaient moins prompts à suggérer le transfert d'élèves.

Après toute infraction grave	25 %
Après une série d'infractions graves	28
Seulement si la sécurité des autres élèves est en danger	22
Jamais	23

Quand les élèves doivent-ils être exclus de l'école?

Après une infraction grave	46 %
Après une série d'infractions graves	34
Seulement si la sécurité des autres élèves est en danger	18
Jamais	0

En ce qui concerne les fouilles d'armoires, il est clair que les policiers préfèrent travailler de façon concertée avec les autorités scolaires. Ils estiment peut-être aussi que l'application des règles relève clairement des autorités scolaires tant qu'une violation de la loi n'est pas soupçonnée.

Qui devrait être autorisé à fouiller les armoires des élèves?

Uniquement un policier muni d'un mandat de perquisition	5 %
Un agent de police et le directeur, sans mandat	56
Le directeur ou son remplaçant, sans mandat	38
Personne	1

Quand les écoles doivent-elles faire appel à la police?

Des voies de fait graves contre des élèves ou des membres du personnel ou la possession d'armes à feu ont été les deux premiers cas mentionnés comme justifiant un appel à la police. Comme on pouvait s'y attendre, les policiers étaient moins en faveur d'intervenir pour une inconduite mineure que pour des incidents graves tels qu'un vol qualifié ou une extorsion, ou une agression en bande.

Dans les proportions suivantes, les policiers estimaient qu'il faut toujours demander l'intervention de la police dans un certain nombre de cas :

Voies de fait graves contre le personnel	100 %
Voies de fait graves contre des élèves	100
Possession d'armes à feu	99
Vol qualifié ou extorsion	98
Agression par une bande ou un groupe	98
Possession de couteaux	81
Vol	69
Dommages aux biens	51
Harcèlement raciste ou haineux	48
Violence verbale ou menaces	30
Intimidation	24
Conduite désordonnée	10

Les policiers étaient **peu susceptibles** d'appuyer une intervention policière à l'école dans les cas suivants :

Harcèlement raciste ou haineux
Intimidation
Conduite désordonnée

Quelles infractions justifient l'exclusion de l'école?

Plus de 75 % des policiers étaient en faveur de l'exclusion dans les cas de voies de fait graves contre le personnel ou les élèves, de possession d'armes à feu, de vol qualifié ou d'extorsion et d'agression par une bande ou un groupe. La conduite désordonnée était considérée comme l'infraction la moins grave.

D'après les proportions suivantes, les policiers estimaient qu'il faut **toujours** exclure les élèves dans un certain nombre de cas :

Voies de fait graves contre le personnel	94 %
Possession d'armes à feu	90
Vol qualifié ou extorsion	88
Voies de fait graves contre des élèves	87
Agression par une bande ou un groupe	75
Possession de couteaux	52
Vol	24
Harcèlement raciste ou haineux	21
Dommages aux biens	17
Violence verbale ou menaces	11
Intimidation	8
Conduite désordonnée	7

Les policiers étaient **peu susceptibles** d'être en faveur de l'exclusion dans les cas suivants :

Conduite désordonnée
Dommages aux biens
Vol
Violence verbale ou menaces
Harcèlement raciste ou haineux

Les écoles devraient-elles mettre en place des programmes Échec au crime?

Le programme Échec au crime incite les élèves à donner anonymement des renseignements à la police s'ils ont été témoins d'activités criminelles à l'école.

Policiers en faveur d'un programme
Échec au crime 87 %

Faut-il envoyer les adolescents violents dans des camps de type militaire?

Les policiers étaient attirés par le principe de la rééducation par l'activité physique. Des programmes fondés sur ce principe sont mis en oeuvre dans divers milieux, aussi bien dans la nature sauvage, où les jeunes apprennent des techniques de survie et le respect de soi, que dans des camps du genre « entraînement militaire » où l'on privilégie la discipline et la fusion de l'individu dans la collectivité.

Policiers en faveur de camps
de type militaire 68 %

Faut-il diriger les adolescents violents vers le programme Scared Straight?

Ce programme vise à provoquer un choc salutaire chez les jeunes en les exposant à la vie carcérale pendant quelques heures. Peu de policiers étaient convaincus de son efficacité.

Policiers en faveur du programme Scared Straight	39 %
--	------

Faut-il soumettre les adolescents violents à des châtiments corporels à l'école?

L'attrait exercé sur la police par les châtiments corporels à l'école est surprenant, vu que cette pratique a disparu depuis un certain temps déjà. Chez certains adolescents, cet inconfort temporaire est probablement plus une source de gloire qu'un facteur de dissuasion.

Policiers en faveur du châtiment corporel	41 %
---	------

De quels critères devrait-on tenir compte pour décider de l'intervention qui s'impose face à la violence des jeunes?

Les policiers étaient disposés à tenir compte des circonstances dans leurs rapports avec les jeunes contrevenants, mais ils ne croyaient pas que l'âge devait être un facteur déterminant. Cette réponse reflète peut-être leur frustration face aux jeunes contrevenants qui échappent à la responsabilité criminelle parce qu'ils ont moins de 12 ans.

Dans les proportions suivantes, les policiers ont dit qu'il fallait **toujours** tenir compte des facteurs énumérés ci-dessous :

Gravité de l'acte	100 %
Sécurité des autres élèves	98
Type d'infraction	97
Circonstances de l'acte	86
Inconduite antérieure de l'élève	73
Âge de l'élève	56

D'après 21 % des policiers, il ne faut **jamais** tenir compte de l'âge pour décider de l'intervention qui s'impose.

Quels sont les facteurs les plus susceptibles de garantir la sécurité à l'école?

D'après les quatre cinquièmes des policiers, un châtiment certain et prompt, l'intervention des parents et l'uniformité des mesures prises dans tous les cas constituent des facteurs déterminants. Les répondants attachaient moins de poids à la participation des policiers et des élèves à la détermination des châtiments. Fait à noter, selon la plupart des criminologues, la certitude et la promptitude du châtiment ont plus d'effet que la sévérité de celui-ci.

Les policiers considéraient les facteurs suivants comme les **plus importants** :

Certitude du châtiment	91 %
Promptitude du châtiment	91
Participation des parents	91
Uniformité dans tous les cas	83
Sévérité du châtiment	69
Visibilité du châtiment	64

Les policiers considéraient les facteurs suivants comme les **moins importants** :

- Participation de la police
- Pouvoir discrétionnaire des administrateurs
- Participation des élèves à l'établissement des châtiments

Quel rôle les policiers devraient-ils jouer dans les écoles?

Les policiers devraient-ils jouer un rôle plus proactif ou préventif, ou devraient-ils se contenter de réagir aux incidents au fur et à mesure qu'ils surviennent? L'enquête a révélé que les policiers préféraient une présence discrète dans les écoles. Les agents des villes comptant plus de 500 000 habitants et ceux de la côte ouest étaient plus susceptibles d'être en faveur d'une présence policière à plein temps dans les écoles. Ceux du Québec étaient les moins susceptibles d'être en faveur d'une telle présence.

Les répondants étaient d'avis, dans les proportions suivantes, que les services de police devaient :

Avoir un rôle consultatif et intervenir en cas d'incident	54 %
Assigner des agents à plein temps aux écoles	30
Intervenir uniquement après avoir été informés de la perpétration d'un acte criminel	11
Surveiller certaines activités scolaires	5

Les ressources dont disposent les forces de l'ordre expliquent peut-être pourquoi les policiers sont davantage en faveur d'un rôle réactif. D'après les trois quarts des répondants, les ressources sont suffisantes pour intervenir en cas d'incident. Les répondants des grandes villes et de la côte ouest étaient plus susceptibles d'estimer que leurs ressources leur permettaient d'assurer une présence policière à temps plein, ce qui explique peut-être qu'ils étaient les plus susceptibles d'être en faveur d'une telle présence.

Les répondants étaient d'avis, dans les proportions suivantes, que leurs ressources leur permettaient **le moins** de :

Affecter des agents à temps plein aux écoles	76 %
Surveiller certaines activités scolaires	30

Les répondants étaient d'avis, dans les proportions suivantes, que les ressources étaient **suffisantes** pour :

Intervenir uniquement en cas d'incident	76 %
Conseiller les écoles et intervenir en cas d'incident	58

En quoi consiste la présence policière dans vos écoles?

Les services de police et les conseils scolaires des grandes villes ainsi que ceux de la région du Pacifique étaient les plus susceptibles de compter des policiers-éducateurs. La présence de tels agents était moins fréquente au Québec et dans la région de l'Atlantique.

Présence de policiers-éducateurs dans le service de police ou au conseil scolaire (ensemble du Canada)	76 %
--	------

Comment cette présence policière est-elle financée?

La plupart des policiers étaient en faveur d'un partage des frais salariaux avec les conseils scolaires.

En faveur d'un partage des frais entre les services de police et les écoles	61 %
---	------

Quelles mesures la police devrait-elle prendre pour prévenir la violence chez les jeunes?

D'après les policiers, il est indispensable de s'impliquer dans un certain nombre d'activités. Plus les activités sont éloignées de la police traditionnelle, moins elles sont jugées prioritaires. Ainsi, seulement 23 % des policiers ont jugé indispensable la médiation en cas de conflits entre élèves. Ce taux de réponse traduit la pénurie de ressources, l'impression que cela ne relève pas de la compétence de la police et l'importance relative du problème de la violence à l'école et chez les jeunes par rapport aux autres besoins de la collectivité.

Les policiers considéraient les quatre activités suivantes comme les plus importantes :

1. Inciter les élèves à signaler les incidents à la police
2. Informer les écoles des problèmes éventuels
3. Faire des exposés devant les élèves sur la non-violence
4. Communiquer avec les parents

Quatre activités étaient considérées comme *moins importantes* :

1. Avertir les contrevenants
2. Apprendre aux enseignants à régler des problèmes
3. Protéger et conseiller les victimes d'actes de violence
4. Affecter des agents aux écoles

Les activités jugées *les moins importantes* par la police étaient les suivantes :

- Conseiller les écoles au sujet des mesures de sécurité
- Travailler avec les organismes sociaux
- Agir comme médiateurs en cas de conflit entre élèves

Les ressources sont-elles suffisantes pour permettre l'exécution des activités jugées importantes?

Seulement un répondant sur cinq estimait que les ressources de son service de police étaient suffisantes pour mener les activités préventives jugées d'importance cruciale. Les répondants de l'Ontario et du Québec étaient les plus susceptibles d'estimer que leur service souffrait d'un grave manque de ressources.

Ressources suffisantes	21 %
Ressources passables	52
Grave manque de ressources	24
Non indiqué	3

EN QUOI CONSISTE LA TOLÉRANCE ZÉRO?

Le questionnaire renfermait une question ouverte dans laquelle il était demandé aux répondants de définir la tolérance zéro.

Les répondants ont le plus souvent défini la tolérance zéro en fonction du châtimeut ou de l'élimination de l'inconduite. Il était question, dans la plupart des définitions, de l'importance de signaler les incidents à la police ou de l'exclusion de l'élève délinquant. La tolérance zéro était comprise comme le refus de tolérer la violence et incluait certaines conséquences en cas d'infractions.

Définitions le plus fréquemment données de la tolérance zéro :

- Une intervention punitive (exclusion, incident signalé à la police)
- Des conséquences, une intervention, la prise de mesures et l'application uniforme des règles
- Le refus de tolérer, d'accepter ou de laisser passer la violence

Définitions *le moins fréquemment* données de la tolérance zéro :

- La sécurité à l'école, l'absence de violence et de peur
- Une combinaison de châtimeut et de prévention
- Une intervention proportionnée et graduée

L'APPLICATION D'UNE POLITIQUE DE TOLÉRANCE ZÉRO RÉDUIT-ELLE LA VIOLENCE CHEZ LES JEUNES?

Interrogés sur l'incidence des politiques de tolérance zéro, les policiers étaient d'avis que la tolérance zéro entraînerait une baisse de la violence et l'accroissement de la sécurité à l'école.

Les policiers étaient *le plus souvent* d'avis que la tolérance zéro :

Réduit la violence chez les élèves	87 %
Permet aux élèves de se sentir plus en sécurité dans les écoles	87
Protège mieux les victimes d'actes de violence	78
Est en contradiction avec la LJC et les tribunaux	64

Les policiers étaient *le moins souvent* d'avis que la tolérance zéro :

Fera tout simplement passer le problème ailleurs	46 %
Marginalisera davantage les élèves en difficulté, ce qui entraînera une intensification de la violence	55
Ne sera pas mise en oeuvre par le personnel et les autorités scolaires	53

LE POINT DE VUE DES CONSEILS SCOLAIRES

Les conseils scolaires sont en principe responsables de toutes les activités qui se déroulent sur les terrains et dans les bâtiments d'une école. En réalité, ce qui se passe à l'école est à la fois un reflet de la situation dans la collectivité en général et une réaction à cette situation. Même si l'intensification de la violence chez les jeunes exerce une forte pression sur les enseignants et les autres responsables scolaires, ceux-ci doivent faire face aux problèmes qui surgissent à l'école avec des pouvoirs diminués.

La collaboration avec les autres organismes sociaux et la police constitue un élément de solution à cet égard. Mais, pour combattre la violence croissante chez les jeunes, il faut sans doute préciser tout d'abord les rôles respectifs des autorités scolaires et des autres intervenants.

Le questionnaire a été envoyé à 260 conseils scolaires; 151 y ont répondu.

QUELLES SONT LES CAUSES DE LA VIOLENCE CHEZ LES JEUNES? QUELLE EST L'AMPLEUR DU PROBLÈME?

Quatre-vingt pour cent des répondants des conseils scolaires estimaient que la situation s'était aggravée, et non stabilisée ou améliorée. Les répondants des grandes villes étaient plus susceptibles de considérer qu'elle était bien pire.

Bien pire	18 %
Pire	62
À peu près pareille	15
Moins grave	2
Incertain	2
Sans réponse	1

Quelle est la gravité du problème chez les moins de 12 ans et chez les plus de 12 ans?

Les répondants des conseils scolaires étaient plus nombreux que ceux des services de police à estimer que les enfants âgés de moins de 12 ans posaient un grave problème; les enfants de plus de 12 ans étaient considérés comme posant un problème de gravité moyenne.

Jeunes de 12 ans et plus

Problème grave	12 %
Problème plus ou moins grave	57
Problème mineur	28
Aucun problème	2
Sans réponse	1

Jeunes de moins de 12 ans

Problème grave	6 %
Problème plus ou moins grave	42
Problème mineur	43
Aucun problème	7
Sans réponse	3

Quels sont les facteurs qui contribuent le plus à la violence à l'école?

Les policiers et les enseignants s'entendaient largement sur les causes de la violence chez les jeunes. Les uns et les autres attachaient assez peu d'importance à beaucoup de facteurs proprement scolaires. Les répondants des grandes villes étaient les plus susceptibles de souligner l'influence des camarades et les conflits raciaux ou ethniques.

Les six réponses les plus fréquentes :

1. Éclatement des familles et manque de discipline au foyer
2. Violence dans les médias
3. Législation relative aux jeunes contrevenants
4. Influence des camarades
5. Affaiblissement de l'autorité légale de l'école
6. Manque de coordination entre l'école, la police et les autres organismes

Les cinq réponses les moins fréquentes :

1. Mesures de sécurité insuffisantes dans les écoles
2. Ignorance de l'inconduite antérieure des élèves
3. Intervention policière face à la violence à l'école
4. Programmes d'études
5. Conflits raciaux et ethniques entre élèves

Autres réponses :

- Le pays d'origine des élèves
- Pressions Manque de programmes récréatifs après l'école
- Égoïsme et insensibilité des jeunes
- Relâchement dans l'application des règles à l'école
- Aliénation et ennui des jeunes
- Violence dans économiques

Quelles sont les infractions les plus graves dans les écoles?

Les services de police et les conseils scolaires étaient largement du même avis quant aux problèmes rencontrés. Dans les villes comptant plus de 500 000 habitants, les problèmes les plus susceptibles de se produire étaient les activités de bandes, le vol qualifié ou l'extorsion, la violence commise par des intrus et la violence autour des écoles. Les policiers des grandes villes ont mentionné ces problèmes plus fréquemment que ceux des petites villes.

Les six réponses les plus fréquentes :

1. Intimidation
2. Violence verbale et menaces
3. Conduite désordonnée
4. Voies de fait contre des élèves
5. Dommages aux biens et vandalisme
6. Vol et autres actes illégaux

Les six réponses les moins fréquentes :

1. Voies de fait contre des membres du personnel
2. Violence commise par des intrus
3. Vol qualifié et extorsion
4. Actes criminels inspirés par la haine et les préjugés raciaux
5. Activités de bande
6. Armes dans les écoles

Autres réponses :

Violence autour de l'école

Quelle proportion des élèves se rendent coupables de tels comportements à l'école?

Encore une fois, les services de police et les conseils scolaires étaient du même avis. Même si la plupart des répondants estimaient que le problème n'était le fait que d'une petite proportion des élèves, un nombre assez considérable estimaient que l'inconduite était plus répandue.

Moins de 5 % des élèves	56 %
5 - 10 %	35
10 - 25 %	7
25 - 50 %	1
Plus de 50 %	0
Sans réponse	1

Combien de temps consacre-t-on aux problèmes posés par la violence?

Environ 60 % des répondants des conseils scolaires consacrent moins de 10 % de leur temps aux problèmes posés par la violence. Les autres y consacrent jusqu'à 25 %, ou même 50 %. Même si ces chiffres ne semblent pas très élevés, on constate que la violence accapare une fraction non négligeable d'un temps qui devrait être consacré aux questions éducatives.

Moins de 5 % du temps	37 %
5 - 10 %	24
10 - 25 %	24
25 - 50 %	8
Plus de 50 %	4
Sans réponse	3

COMMENT FAUT-IL RÉAGIR FACE À LA VIOLENCE À L'ÉCOLE?

Beaucoup de répondants des conseils scolaires estimaient opportun d'aviser la police de toute infraction grave. Les autres croyaient qu'il fallait le faire en cas d'infractions graves répétées ou de menaces à la sécurité des autres élèves. Les répondants n'étaient pas aussi prompts à recommander l'exclusion, et une minorité d'entre eux n'étaient disposés à transférer un élève à une autre école que si les autres élèves étaient en danger.

Quand faut-il aviser la police?

Après toute infraction grave	78 %
Après une série d'infractions graves	9
Seulement si la sécurité des autres élèves est en danger	13
Jamais	0

Quand les parents doivent-ils intervenir?

Après toute infraction grave	99 %
Après une série d'infractions graves	1
Seulement si la sécurité des autres élèves est en danger	0
Jamais	0

Quand les élèves doivent-ils être renvoyés temporairement de l'école?

Après toute infraction grave	80 %
Après une série d'infractions graves	13
Seulement si la sécurité des autres élèves est en danger	3
Jamais	0

Quand les élèves doivent-ils être transférés à une autre école?

Après toute infraction grave	16 %
Après une série d'infractions graves	24
Seulement si la sécurité des autres élèves est en danger	33
Jamais	21

Quand les élèves doivent-ils être exclus de l'école?

Après toute infraction grave	17 %
Après une série d'infractions graves	44
Seulement si la sécurité des autres élèves est en danger	34
Jamais	1

Qui devrait être autorisé à fouiller les armoires des élèves?

Les responsables des conseils scolaires étaient plus disposés que les policiers à autoriser les directeurs ou leurs remplaçants à effectuer des fouilles d'armoires.

Uniquement un policier muni d'un mandat de perquisition	8 %
Un agent de police et le directeur, sans mandat	28
Le directeur ou son remplaçant, sans mandat	63
Personne	0

Quand les écoles doivent-elles faire appel à la police?

Les répondants des conseils scolaires étaient moins disposés que les policiers ne l'auraient souhaité à faire appel à la police. Les différences entre les deux groupes étaient marquées surtout en ce qui concerne la violence verbale et les menaces, l'intimidation et le harcèlement raciste ou haineux. Les policiers estimaient qu'on devait les aviser, mais les responsables scolaires refusaient souvent de le faire.

Dans les proportions suivantes, les répondants des conseils scolaires estimaient qu'il faut **toujours** faire appel à la police dans un certain nombre de cas :

Possession d'armes à feu	98 %
Voies de fait graves contre le personnel	96
Voies de fait graves contre des élèves	96
Agression par une bande ou un groupe	91
Vol qualifié ou extorsion	82
Possession de couteaux	65
Vol	44
Dommages aux biens	33
Harcèlement raciste ou haineux	22
Violence verbale ou menaces	9
Intimidation	8
Conduite désordonnée	5

Les répondants étaient **le moins susceptibles** de faire appel à la police dans les cas suivants :

Conduite désordonnée
Intimidation
Harcèlement raciste ou haineux

Quelles infractions justifient l'exclusion de l'école?

Les voies de fait graves contre un membre du personnel étaient la seule infraction pour laquelle plus de 75 % des répondants des conseils scolaires étaient en faveur d'une exclusion. La possession d'armes, les voies de fait graves contre des élèves, l'agression par une bande ou un groupe et le vol qualifié ou l'extorsion étaient aussi condamnés par les responsables scolaires, mais moins fortement que par la police. Une conduite désordonnée était considérée comme moins grave.

Dans les proportions suivantes, les répondants étaient d'avis qu'il faut **toujours** exclure les élèves dans un certain nombre de cas :

Voies de fait graves contre le personnel	77
Possession d'armes à feu	72
Voies de fait graves contre des élèves	66
Agression par une bande ou un groupe	50
Possession de couteaux	36
Vol qualifié ou extorsion	33
Harcèlement raciste ou haineux	7
Vol	7
Violence verbale ou menaces	6
Intimidation	5
Dommages aux biens	4
Conduite désordonnée	2

Dans les proportions suivantes, les répondants ont affirmé qu'il ne fallait **jamais** exclure des élèves dans les cas ci-dessous :

Conduite désordonnée	32
Vol	29
Violence verbale ou menaces	27
Dommages aux biens	25
Intimidation	22
Harcèlement raciste ou haineux	13

De quelles conditions l'exclusion doit-elle être assortie?

Il y a beaucoup d'ambiguïté en ce qui concerne la notion d'exclusion. Voici comment les répondants des conseils scolaires interprétaient cette mesure :

L'élève pourrait être réadmis avant la fin de l'année scolaire	19 %
L'élève pourrait demander sa réadmission seulement l'année suivante	62 %
L'élève serait exclu en permanence des écoles du conseil scolaire en question	13 %

Les répondants de la région de l'Atlantique étaient les plus susceptibles de retenir la première définition, tandis que ceux de l'Ontario étaient les plus susceptibles de considérer l'exclusion comme une mesure permanente.

Les écoles devraient-elles mettre en place des programmes Échec au crime?

Le programme Échec au crime encourage les élèves à donner anonymement des renseignements à la police s'ils ont été témoins d'activités criminelles à l'école.

Responsables scolaires en faveur du programme Échec au crime	83 %
--	------

Les répondants des conseils scolaires n'étaient guère attirés par des solutions comme les camps de type militaire et le programme Scared Straight qui sont appliquées en dehors du milieu scolaire.

Faut-il envoyer les adolescents violents dans des camps de type militaire?

Les programmes de ce type sont mis en oeuvre aussi bien dans la nature sauvage, où les jeunes apprennent des techniques de survie et le respect de soi, que dans des camps du genre « entraînement militaire » où l'on privilégie la discipline et la fusion de l'individu dans la collectivité.

Dirigeants scolaires en faveur de camps de type militaire	36 %
---	------

Faut-il diriger les adolescents violents vers le programme Scared Straight?

Ce programme vise à provoquer un choc salutaire chez les jeunes en les exposant à la vie carcérale pendant quelques heures.

Responsables scolaires en faveur du programme Scared Straight	28 %
---	------

Faut-il soumettre les adolescents violents des châtiments corporels à l'école?

Scolaires (surtout au Québec) étaient fermement opposés aux châtiments. Toutefois, presque tous les responsables corporels, peut-être par crainte des problèmes éventuels de responsabilité légale.

Responsables scolaires en faveur des châtiments corporels	7 %
---	-----

De quels critères devrait-on tenir compte pour déterminer l'intervention qui s'impose face à la violence des jeunes?

Dans l'ensemble, les responsables scolaires étaient disposés à tenir compte d'un plus grand nombre de circonstances pour déterminer l'intervention indiquée. Toutefois, presque tous les répondants de la police et des conseils scolaires croyaient que la nature de l'infraction, sa gravité et la sécurité des autres élèves constituaient les facteurs décisifs. Les responsables scolaires étaient plus nombreux que les policiers à estimer qu'il fallait tenir compte de l'âge et de l'inconduite antérieure de l'élève.

Dans les proportions suivantes, les responsables scolaires ont dit qu'il fallait **toujours** tenir compte des critères ci-dessous :

Gravité de l'acte	97 %
Sécurité des autres élèves	97
Type d'infraction	97
Circonstances de l'acte	87
Inconduite antérieure de l'élève	87
Âge de l'élève	77

Quels sont les facteurs les plus susceptibles de garantir la sécurité à l'école?

Les responsables scolaires étaient beaucoup plus susceptibles de favoriser l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire par les administrateurs qu'une application rigide de principes en réponse à une inconduite. D'après eux, la participation des parents et la certitude du châtimeur constituent aussi des facteurs déterminants. Paradoxalement, ils ont insisté sur le fait que les interventions face à la violence doivent à la fois être uniformes et adaptées aux circonstances. Or, si l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire aboutit à des mesures individualisées, il peut être difficile d'assurer l'uniformité des interventions.

D'après les responsables scolaires, les facteurs suivants sont **les plus** importants :

Participation des parents	90 %
Certitude du châtimeur	81 %
Uniformité des sanctions	73
Promptitude du châtimeur	66
Pouvoir discrétionnaire des administrateurs	58

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES POLICIERS ET DES RESPONSABLES SCOLAIRES

À la fin du questionnaire d'enquête, on invitait les policiers et les responsables scolaires à faire part d'observations supplémentaires. Les répondants ont dans l'ensemble souligné l'importance de la coopération et de la création de partenariats entre les intervenants - parents, enseignants, responsables scolaires, jeunes, policiers, organismes sociaux et services de santé.

« Les responsables scolaires devraient exercer leurs pouvoirs sans crainte de poursuites civiles ou pénales. »

« Il faut énoncer clairement les règles et les appliquer convenablement. »

« Pour combattre vraiment la violence, il faut opérer des transformations dans les croyances, les attitudes et les valeurs. »

Les autres observations et anecdotes gravitaient autour des thèmes suivants :

Quels sont les causes de la violence chez les jeunes? Quelle est l'ampleur du problème?

- La violence à l'école est un reflet de la situation dans la famille et la collectivité. Il faut apporter en même temps des solutions sur ces différents plans.
- L'affaiblissement de l'autorité des enseignants, des directeurs et des conseils scolaires a nui au respect et à la discipline.
- Les médias ont insensibilisé les jeunes et glorifié la violence.
- Les enfants savent comment contourner le système pour éviter des représailles.

Comment faut-il réagir face à la violence à l'école?

- Dépister sans tarder, c'est-à-dire dès le primaire, les enfants en danger.
- Veiller à ce que les enfants perturbateurs ne nuisent pas à l'éducation de leurs camarades.
- Prendre des mesures disciplinaires à l'égard de tous les élèves qui violent les règles; veiller à ce que les conséquences d'une inconduite soient clairement définies.
- Prendre des mesures promptes et uniformes à l'issue de tout incident.
- Veiller à ce que les parents assument la responsabilité de leurs enfants.

LE POINT DE VUE DU PUBLIC

On sait que la violence chez les jeunes en général et la violence à l'école en particulier inquiètent les Canadiens. En 1994, 93 % des personnes interrogées par la firme Environics ont fait part de leur inquiétude au sujet de la violence chez les jeunes². En 1991, la plupart des personnes interrogées par Decima ont dit souhaiter la présence de gardes de sécurité dans les écoles³.

Nous avons, dans le cadre de cette étude, mené notre propre enquête auprès du public. Un sondage omnibus nous a permis d'interroger 1 500 personnes, de toutes les régions du Canada, sur les causes de la violence chez les jeunes et les mesures à prendre pour combattre ce problème.

1. Lorsqu'un élève agresse un camarade ou un membre du personnel, un certain nombre de mesures peuvent être prises. Laquelle des mesures suivantes vous semble la meilleure?

Conseiller et aider l'élève	56 %
Renvoyer temporairement l'élève et peut-être même l'exclure de l'école	36
Transférer l'élève à une autre école ou un autre programme	5

Le choix de la majorité des répondants ne s'est porté dans aucune province sur le renvoi ou l'exclusion automatique. C'est en Saskatchewan, au Québec, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve que la solution «conseiller et aider» a été le plus fortement appuyée.

Il ne s'est nulle part trouvé plus de 45 % des répondants pour choisir l'exclusion, mais l'appui donné à cette solution était le plus fort en Alberta, en Ontario et en Nouvelle-Écosse (40 % ou plus dans chacune de ces provinces) et un peu moins fort en Colombie-Britannique et au Manitoba.

Les femmes étaient un peu plus en faveur de la solution «conseiller» que les hommes, tout comme les personnes de revenu moyen par opposition aux répondants les mieux nantis et les moins bien nantis.

² Résultats signalés aux informations du soir de CTV le 12 octobre 1994.

³ Résultats cités dans Robinson, Robert R. « Schools Are Being Made Safer », *Canadian Security*, juin-juillet 1991, p.16-17.

2. Lorsque vous songez à l'expression « tolérance zéro » dans le contexte de la violence à l'école, laquelle des définitions suivantes correspond le plus au sens que vous lui donnez? La tolérance zéro signifie :

Un ensemble d'interventions face à la violence, y compris des châtiments, du counseling, des mesures préventives et des cours sur la non-violence à l'intention des élèves	44 %
Le renvoi temporaire ou l'exclusion automatique des élèves dont le comportement est violent	36
Le fait que les élèves peuvent s'attendre à des conséquences s'ils commettent des actes de violence	17

Les réponses aux première et deuxième questions rappellent les opinions exprimées dans les groupes de discussion ainsi que dans les réponses aux sondages auprès des policiers et des conseils scolaires. Les Canadiens semblent attacher beaucoup d'importance à la sécurité dans les écoles, mais ils considèrent la violence comme le symptôme d'un problème plus grave et ils privilégient des solutions à vaste portée.

Une ventilation des réponses selon les provinces a produit quelques résultats étonnants. Les répondants de l'Île-du-Prince-Édouard, qui, dans leurs réponses à la question 1, se montraient fortement (71 %) en faveur d'une intervention équilibrée face à la violence chez les jeunes, se sont prononcés pour l'exclusion dans une proportion de 43 %. Les répondants de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario appuyaient aussi cette solution. Comme pour d'autres aspects, les répondants de l'Ontario étaient à peu près également partagés entre une intervention équilibrée et la solution de l'exclusion. Les répondants de Terre-Neuve, de la Saskatchewan et du Nouveau-Brunswick étaient les plus en faveur d'interventions combinées.

3. Diriez-vous que vous êtes fortement ou passablement en faveur d'une politique de tolérance zéro face à la violence à l'école, ou que vous y êtes fortement ou passablement opposé?

Fortement en faveur	48 %
Passablement en faveur	24
Passablement opposé	11
Fortement opposé	13

Les répondants de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve étaient les moins en faveur de la tolérance zéro (pourcentage combiné de 60 % ou moins). Dans les autres provinces, les pourcentages combinés allaient de 70 % (Alberta) à 81 % (Manitoba).

Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'être fortement opposées à la tolérance zéro. Les répondants âgés de 35 à 64 ans, ceux qui étaient plus instruits, ceux qui étaient plus riches et ceux qui avaient des enfants à l'école secondaire étaient plus susceptibles d'être en faveur de la tolérance zéro.

4. La violence à l'école serait attribuable à un certain nombre de causes. Parmi les causes possibles suivantes, laquelle, selon vous, est la plus importante?

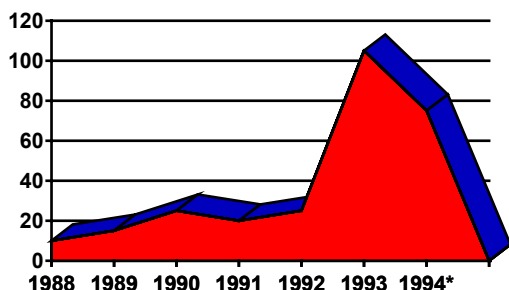
Éclatement de la famille	41/29 % ⁴
Manque de discipline des jeunes	31
Influence de médias comme la télévision, les journaux et la radio	20/15
Pression exercée par les camarades	18
Indulgence des lois relatives aux jeunes	16
Pressions économiques dans la société	11
Problèmes des immigrants ou des minorités	7
Relâchement dans l'application des règles à l'école	6

⁴ Les questions étaient partagées entre deux enquêtes; chaque groupe s'est vu proposer comme causes possibles l'éclatement de la famille et l'influence des médias ainsi que quatre autres raisons. C'est ce qui explique les deux résultats pour l'éclatement de la famille et l'influence des médias.

LA VIOLENCE CHEZ LES JEUNES ET LA PRESSE ÉCRITE

Comment la violence chez les jeunes et les politiques de tolérance zéro sont-elles présentées dans la presse écrite? Une analyse de celle-ci peut nous donner une idée de la manière dont se forme l'opinion publique sur ces questions. Elle peut aussi nous permettre de voir si les journalistes en donnent une image déformée ou les présentent de manière équilibrée.

La plupart des articles analysés ont paru dans les journaux suivants : le Star de Toronto; le Herald de Calgary; le Winnipeg Free Press; le Globe and Mail; la Gazette de Montréal; le Sun de Vancouver et le Western Report. Des articles du Chronicle Herald de Halifax, de Maclean's et du Financial Post ont également été analysés. Comme le révèle le graphique ci-dessous, le nombre d'articles sur la violence à l'école a augmenté de façon marquée au cours des deux dernières années.



* Nombre prévu pour 1994.

Sujets

La plupart des articles portaient sur des voies de fait contre des élèves ou des enseignants, la conduite désordonnée ou la présence d'armes dans les écoles. Un petit nombre traitaient de l'intimidation, du vandalisme, du vol qualifié ou de l'extorsion, ou d'autres activités illégales. Un septième des articles exploraient les conflits raciaux ou ethniques, facteur auquel les personnes interrogées pour cette recherche ont attaché le moins d'importance.

Présentation objective des faits ou analyse

D'après les recherches antérieures, les reportages sur la criminalité sont en général objectifs, mais les deux tiers des articles sur la violence chez les jeunes que nous avons examinés incluaient un commentaire. Il se peut qu'on cherche davantage à comprendre les causes du comportement lorsqu'il s'agit de jeunes.

Commentaire	67 %
Présentation objective des faits	11
Statistiques/recherche	8
Combinaison	8
Examen de la politique	6

Sources d'information

Les journalistes utilisaient, comme principales sources d'information, les responsables et le personnel scolaires, mais ils citaient aussi fréquemment dans leurs articles des agents de police, des élèves, des parents et des auteurs de rapports de recherche.

Personnel scolaire	58
Responsables de conseils scolaires	44
Policiers - première ligne	25
Recherches et documents	24
Élèves	21
Parents	21
Universitaires	14
Autres représentants élus	14
Intervenants auprès des jeunes	13
Ministres de l'Éducation	13
Citoyens	12
Administrateurs de services de police	12

Gravité

Moins de la moitié des articles traitaient de la gravité du problème, mais, dans un grand nombre de ceux-ci, la violence chez les jeunes était considérée comme un problème extrêmement ou passablement grave.

Aucune mention	51
Extrêmement grave	28
Passablement grave	12
Incertain	6
Peu grave	3

Lorsque les journalistes établissaient une comparaison avec les années antérieures, ils jugeaient en général que la violence s'aggravait.

Aucune mention	46
Problème bien pire	43
Incertain	8
Situation à peu près pareille	2
Atténuation récente du problème	1

Causes de la violence chez les jeunes

L'éclatement et le dysfonctionnement des familles et la légitimation de la violence dans les médias étaient les principales raisons avancées. Les personnes interrogées pour cette étude ont aussi fréquemment mentionné ces facteurs comme causes de la violence. Seulement deux des quatorze causes étaient liées à l'école ou à la police. L'insistance sur les facteurs socioéconomiques, culturels, familiaux et communautaires concordait avec les résultats de l'enquête auprès du public, ce qui semble indiquer que la presse écrite influence effectivement les vues des citoyens sur ce problème.

Éclatement de la famille, violence, manque de surveillance	20 % ⁵
Légitimation de la violence dans les médias	18
Peur et besoin de se protéger	16
Conflits raciaux ou ethniques	14
Vie urbaine et éclatement de la collectivité	14
Refus des responsables scolaires de reconnaître le problème	12
Facteurs situationnels (fêtes, activités sportives, etc.)	12
Valeurs culturelles favorisant la violence	12
Bandes de quartier	12
Pressions économiques ou inégalités	10
Problèmes psychologiques ou manque d'estime de soi	9
Manque de coopération entre les écoles et la police	9
Importance excessive attachée aux droits des jeunes	8
Manque de respect pour l'autorité	8

⁵ Comme un article pouvait mentionner plusieurs causes, le total n'est pas égal à 100 %.

Solutions à la violence chez les jeunes

Les médias semblaient souvent indiquer que la violence chez les jeunes était attribuable à des facteurs sociaux, économiques et culturels, mais il n'était pas tenu compte de ceux-ci dans la plupart des solutions proposées. D'après la majorité des articles, ce serait aux écoles, aidées dans une certaine mesure par la police, qu'il appartiendrait de trouver des solutions. Fait remarquable, les mesures de prévention axées sur les interventions familiales, la collectivité et la lutte contre la légitimation culturelle de la violence n'étaient pas mentionnées.

Collaboration des parties concernées	24
Présence de la police dans les écoles	17
Renvoi ou exclusion automatique	15
Établissement d'un code de conduite	14
Tenue de dossiers et communication de l'information au sujet des incidents	12
Sécurité matérielle des écoles	11
Cours sur la résolution des conflits et la maîtrise de la colère	10
Nécessité d'informer la police au sujet des incidents	10
Resserrement des lois, qui doivent reconnaître une plus grande responsabilité aux parents	9
Programmes de médiation par les pairs	9
Étude du problème par les écoles	9
Programmes spéciaux et études au foyer pour les délinquants	9
Reconnaissance par les écoles de l'existence d'un problème	8
Counseling à l'intention des contrevenants	8
Acquisition par les enseignants des techniques nécessaires pour faire face aux problèmes	8

La tolérance zéro dans la presse écrite

Nous avons constaté que la « tolérance zéro » a été mentionnée pour la première fois en 1989 dans le contexte de la violence à l'école⁶ mais que cette expression a rarement été utilisée avant 1993. Elle a été employée plus souvent dans la région centrale et sur la côte ouest que dans les Prairies ou dans la région de l'Atlantique. Cette expression a été utilisée dans seulement 17 % des articles; les auteurs définissaient habituellement la tolérance zéro comme une politique prévoyant le renvoi ou l'exclusion des élèves contrevenants, et(ou) l'obligation d'aviser la police. Très rares étaient les articles où il était question du bien-fondé de la tolérance zéro. Les détracteurs de celle-ci ont affirmé qu'elle ne faisait que transférer le problème d'une école à la collectivité ou à une autre école.

Aucune évaluation	83
Position équilibrée	9
Favorable	4
Critique	4

⁶ Il se peut toutefois que l'expression ait été utilisée avant 1988, date à laquelle commence notre dépouillement des reportages, ou dans des publications qui ne sont pas incluses dans le Canadian Business and Current Affairs Index ou l'Index de périodiques canadiens.

CONCLUSIONS

UN RÔLE POUR LE MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL DU CANADA

Tout au long de cette étude, les participants ont insisté sur l'importance de partenariats à tous les niveaux. Bien que les secteurs de la police et de l'éducation soient de compétence surtout provinciale, le ministère du Solliciteur général du Canada devrait avoir un rôle à jouer dans la création de partenariats avec d'autres niveaux de gouvernement, des conseils scolaires et des services de police et appuyer ainsi les décisions prises au niveau local pour enrayer la violence à l'école. Il pourrait, entre autres :

- assurer une orientation générale en ce qui concerne la politique de tolérance zéro et d'autres mesures de lutte contre la violence à l'école;
- appuyer des projets nationaux de recherche;
- évaluer des projets communautaires de démonstration auxquels participe la police;
- observer les tendances régionales et les évaluer dans un contexte national.

Quand les administrateurs, les enseignants et les élèves sont appuyés par les ministères provinciaux, territoriaux et fédéraux, c'est avec assurance qu'ils prennent des mesures pour contrer la violence à l'école.

LIGNE D'ACTION PROPOSÉE À LA POLICE

Prenant appui sur les principes de la police communautaire, de plus en plus de services de police reconnaissent qu'il est préférable de régler les problèmes là où ils surgissent. L'idéal, c'est de s'attaquer au comportement violent et de l'enrayer à l'école même. Le renvoi temporaire ou l'exclusion des élèves qui ont un comportement inadmissible n'apportera rien de positif à la société, à long terme, si ces jeunes restent tout simplement à l'écart de l'école et flânent dans les centres commerciaux.

L'intervention de la police face à la violence à l'école peut aller de la pure réaction (répondre aux appels) à l'affectation d'un agent à temps plein dans une école. La plupart des services de police visés par l'enquête disposaient d'un programme de liaison et favorisaient un rôle se situant quelque part entre ces deux extrêmes.

Les avis variaient considérablement quant au degré souhaitable de participation de la police aux programmes de prévention en milieu scolaire. De nombreux répondants préféraient que la police ait un rôle réactif, tout en fournissant des conseils aux autorités scolaires, en présentant aux élèves des exposés sur la non-violence et en communiquant avec les parents.

D'autres étaient convaincus que la police devait prendre un engagement plus ferme si elle souhaitait être efficace dans l'application de la loi et influencer les attitudes des élèves de façon constructive. Ils ont recommandé que les agents de police reçoivent une formation étendue en cours d'emploi, qu'ils maintiennent des contacts réguliers avec les membres du personnel et les élèves, qu'ils patrouillent activement les écoles et qu'ils participent même à des activités scolaires (p. ex., diriger une équipe sportive).

D'après les répondants, la tenue de trois ou quatre séances d'information officielles par année est insuffisante pour établir des relations pouvant amener des élèves à changer leur attitude ou pour inciter les membres du personnel et les élèves à informer plus régulièrement la police des problèmes existants ou imminents. Il est peu probable que de simples « relations publiques » produisent de tels résultats. Par ailleurs, une présence excessivement visible de la police dans les écoles peut nuire aux pouvoirs des autorités scolaires et à leur responsabilité vis-à-vis des problèmes, provoquer l'aliénation des élèves et grever les budgets des services de police.

Points méritant considération :

■ Les avantages pouvant découler de l'adoption d'un programme de liaison active doivent être examinés en fonction de la disponibilité des ressources et du niveau d'engagement et des besoins.

■ Les services de police doivent atteindre un équilibre entre un rôle purement réactif (qui va à l'encontre des principes de la police communautaire) et un rôle tellement proactif qu'il nuit aux initiatives des autorités scolaires pour contrer la violence.

■ Les services de police qui décident de jouer un rôle actif dans les écoles doivent prévoir un programme de formation préparatoire et pratique, d'une durée maximale de deux ans, portant sur la présentation d'exposés, la médiation en cas de conflit et les relations avec les médias.

■ Il faudrait que la police et les écoles concluent des ententes officielles qui définissent les rôles respectifs ainsi que les conditions dans lesquelles la police doit être avisée.

■ Il faudrait conclure des ententes de partage des coûts, tout en précisant clairement que les policiers-éducateurs ne relèvent que de leurs supérieurs.

■ Les autorités scolaires devraient régler les cas d'infractions moins graves, en tenant compte des circonstances atténuantes.

LIGNE D'ACTION PROPOSÉE AUX ÉCOLES

Politique stricte ou pouvoir discrétionnaire

L'étude révèle une apparente contradiction : les enseignants, d'une part, demandent que des sanctions prévisibles et uniformes soient imposées aux élèves violents et, d'autre part, souhaitent qu'on leur laisse une certaine liberté de manoeuvre. L'imposition automatique de certaines sanctions pour toutes les infractions serait beaucoup trop rigide et ne tiendrait pas compte des circonstances de l'inconduite. Elle laisserait peu de pouvoirs aux administrateurs scolaires. Or, le fait de saper les pouvoirs de ces derniers pose problème; il empêcherait toute compassion et pourrait inciter les administrateurs à ne pas appliquer la politique en question.

Points méritant considération :

■ Les autorités scolaires devraient chercher à atteindre un équilibre entre les deux extrêmes suivants : imposition automatique de sanctions strictes et pouvoir discrétionnaire sans limite des administrateurs.

■ Il faudrait définir à l'avance les infractions qui donnent lieu à des sanctions automatiques et qui amènent les autorités à communiquer avec la police sur-le-champ. À moins que l'infraction soit si grave que la police doive en être immédiatement informée, il revient d'abord aux autorités scolaires de se pencher sur les circonstances particulières. Si la sanction n'est pas imposée, les autorités scolaires doivent expliquer pourquoi.

Renvoi temporaire, transfert et exclusion

Bien que, dans l'ensemble, les services de police se soient montrés davantage en faveur de l'exclusion que les autorités scolaires, la plupart des enseignants ont reconnu que, en dernier recours, il pouvait être nécessaire de renvoyer un élève délinquant, habituellement pour le reste de l'année scolaire.

Les répondants estimaient que le renvoi temporaire avait peu de crédibilité aux yeux des élèves. Le transfert et l'exclusion étaient justifiés par la nécessité de protéger les autres élèves et de leur assurer un climat propice à l'apprentissage. L'expérience a prouvé qu'une approche intransigeante pouvait améliorer le climat dans des écoles rongées par les conflits. La notion selon laquelle le transfert d'un élève ne faisait que déplacer le problème s'est trouvée tantôt confirmée, tantôt réfutée par diverses anecdotes.

Points méritant considération :

- **Les autorités scolaires ne devraient avoir recours au renvoi temporaire, au transfert et à l'exclusion que dans le cas de certaines infractions graves ou après que toutes les mesures moins sévères ont été appliquées.**
- **Il faudrait rendre crédible le renvoi temporaire en exigeant que l'élève visé satisfasse à certaines conditions et en faisant intervenir ses parents dans toute la mesure du possible. Une formule de renvoi laissant l'élève dans l'école pourrait constituer la meilleure façon de s'assurer que l'élève remplit les conditions établies.**
- **Le transfert de l'élève à une école plus éloignée peut le libérer de la pression négative de ses camarades. Des renseignements sur l'inconduite de l'élève dans son ancienne école devraient être communiqués à la direction de sa nouvelle école.**
- **On ne devrait avoir recours à l'exclusion (renvoi pour toute la durée de l'année scolaire) qu'en tout dernier ressort ou à la suite d'une infraction ayant mis en danger la sécurité d'autres élèves. Si possible, d'autres arrangements devraient être pris pour la poursuite de la scolarité des élèves exclus.**

Autres châtiments et mesures d'application de la loi

On a demandé aux répondants et aux participants aux groupes de discussion d'exprimer leurs vues à propos de mesures telles que le programme Échec au crime, l'exposition à la vie carcérale, les camps de type militaire et les châtiments corporels. Le programme Échec au crime s'est révélé le plus populaire, probablement parce qu'il était le moins sévère et qu'il ne faisait qu'encourager les élèves à faire ce pourquoi il existe des programmes de liaison : communiquer à la police de l'information sur les activités criminelles qui peuvent prendre place à l'école et autour de l'école.

Points méritant considération :

- **Les responsables de l'élaboration de politiques scolaires ne devraient pas avoir recours à la violence (y compris les châtiments corporels et le placement dans des camps de type militaire) pour contrer la violence.**

Les systèmes de sécurité dans les écoles

Les systèmes de sécurité comprennent le matériel de communication radio, les caméras de surveillance et les détecteurs de métal. Tous les répondants n'étaient pas en faveur de systèmes portant atteinte à la vie privée, mais certains considéraient les caméras comme essentielles pour prévenir l'inconduite, procurer un sentiment de sécurité aux élèves et inculper ceux qui commettent des actes criminels.

Points méritant considération :

- **On ne devrait avoir recours à des mesures de sécurité matérielle portant atteinte à la vie privée, comme la mise en place de caméras dans les couloirs des écoles, que lorsque la violence et la peur atteignent des niveaux inacceptables. Le recours à ces mesures ne constitue pas une solution de rechange aux programmes de prévention et à la surveillance humaine, exercée par exemple par des patrouilles d'agents de police, des membres du personnel et des élèves, non plus qu'à l'intervention d'équipes de gestion des situations d'urgence.**

La prévention de la violence à l'école

Les méthodes proactives visant à réduire au minimum les effets négatifs de la violence ne comprennent pas seulement l'adoption de mesures et de programmes spéciaux, mais aussi la promotion d'un sentiment d'appartenance au milieu scolaire. Pour ce faire, il est essentiel que des liens très étroits soient tissés entre les enseignants et les élèves. Un milieu scolaire positif incite les élèves à participer aux efforts de prévention et d'endiguement des comportements violents ainsi qu'aux activités des clubs et des équipes sportives de l'école - activités qui les prémunissent contre des comportements antisociaux.

Il est souhaitable de mettre en place des programmes de liaison active avec la police, car ils peuvent contribuer à rendre les attitudes plus positives à l'égard de la loi et des symboles d'autorité en général. Ils aident également la police à s'acquitter de ses fonctions d'application de la loi.

Une intervention rapide auprès des élèves en danger et de leur famille a probablement été la mesure de prévention la plus souvent recommandée. L'enseignement de méthodes non violentes de règlement des conflits et la formation des enseignants dans le domaine de la médiation en cas de conflit ont également été mentionnés à de nombreuses reprises.

Points méritant considération :

- La prévention de la violence devrait être un secteur prioritaire pour l'affectation des ressources.
- Les autorités scolaires devraient créer un milieu d'apprentissage positif et non autoritaire, où les élèves font l'objet d'un intérêt et d'un respect sincères et où ils participent activement à la vie de leur école.
- Il convient d'encourager la mise en place d'une liaison active avec la police pour favoriser des attitudes positives à l'égard de la loi.
- L'intervention précoce auprès des élèves en danger et de leur famille constitue une grande priorité.
- Il convient d'encourager l'adoption de méthodes non violentes de règlement des conflits et la formation des enseignants dans le domaine de la médiation en cas de conflit.

ANNEXE A : MÉTHODOLOGIE

ENQUÊTE AUPRÈS DE LA POLICE

Nous avons communiqué avec des policiers de première ligne et leurs supérieurs au cours d'une enquête menée auprès de 250 services de police. Dans ce nombre figuraient les services et les détachements les plus importants du pays ainsi qu'un échantillon constitué du tiers des services de police situés dans des localités de moins de 25 000 habitants. Voici la composition de l'échantillon final :

Services de police municipaux	57 %
Détachements de la GRC	38 %
Police provinciale du Québec et de l'Ontario	< 5 %
Nombre total de réponses :	149 sur 250

La plupart des répondants vivaient dans des localités dont la population variait entre 5 000 et 50 000 habitants. Seulement 4 % représentaient des services de police situés dans des villes de plus d'un demi-million d'habitants, ce qui tient au nombre moins élevé de grands centres urbains.

Population	Répondants
500 000+	4 %
250 000 - 499 999	6
100 000 - 249 999	7,4
50 000 - 99 999	11,4
25 000 - 49 999	18,1
10 000 - 24 999	18,1
5 000 - 9 999	17,4
2 500 - 4 999	12,8
100 - 2 499	4,7

En gros, la répartition géographique des répondants correspondait à la distribution de la population canadienne. On a toutefois observé une sous-représentation du Québec et une surreprésentation des provinces des Prairies.

Province ou territoire	Répondants
Ontario	34
Québec	9
Colombie-Britannique	15
Alberta	15
Saskatchewan	9
Manitoba	6
Nouveau-Brunswick	4
Nouvelle-Écosse	5
Terre-Neuve	1
Territoires du Nord-Ouest	1
Yukon	1
Île-du-Prince-Édouard	0

ENQUÊTE AUPRÈS DES CONSEILS SCOLAIRES

Au total, nous avons communiqué avec 260 conseils scolaires des différentes régions. Ce nombre comprend tous les conseils les plus importants ainsi qu'un échantillon de conseils de moindre importance choisis au hasard dans chaque province et territoire. Ont répondu 151 conseils, ce qui correspond à un taux de réponse tout juste inférieur à 60 %.

Plus de 90 % des conseils qui ont rempli le questionnaire étaient responsables d'écoles de plus d'un niveau (c.-à-d. écoles secondaires et écoles primaires ou écoles secondaires de premier et de deuxième cycles). Sept pour cent des conseils ne chapeautaient que des écoles secondaires et un très petit nombre s'occupaient uniquement d'écoles primaires ou d'écoles secondaires de premier cycle. Par conséquent, les réponses des représentants des conseils scolaires tendaient à s'appliquer aux élèves des niveaux primaire et secondaire.

Population	Répondants
500 000+	13 %
250 000 - 499 999	6
100 000 - 249 999	13
50 000 - 99 999	13
25 000 - 49 999	16
10 000 - 24 999	19
5 000 - 9 999	11
2 500 - 4 999	5
100 - 2 499	4

Les localités les plus peuplées étaient surreprésentées dans l'échantillon. Environ un huitième des conseils scolaires visés par l'enquête étaient situés dans des villes de plus d'un demi-million d'habitants.

La répartition géographique des répondants correspondait à la distribution de la population canadienne. Le Québec était cependant quelque peu sous-représenté, tandis que les provinces des Prairies étaient surreprésentées.

Province ou territoire	Répondants
Ontario	24
Québec	11
Colombie-Britannique	16
Alberta	15
Saskatchewan	11
Manitoba	11
Nouveau-Brunswick	3
Nouvelle-Écosse	4
Terre-Neuve	2
Territoires du Nord-Ouest	1
Yukon	1
Île-du-Prince-Édouard	1

ENQUÊTE AUPRÈS DU PUBLIC

La maison Angus Reid a mené une enquête omnibus nationale auprès de Canadiens âgés de 18 ans ou plus pendant la troisième semaine d'octobre 1994. Quatre questions ont été posées aux 1 500 répondants répartis dans les dix provinces.

On a profité de ce sondage pour recueillir des données démographiques de base (p. ex., déterminer si le ménage comptait des enfants en âge de fréquenter l'école primaire ou secondaire).

1. Lorsqu'un élève agresse un camarade ou un membre du personnel, un certain nombre de mesures peuvent être prises. Laquelle des mesures suivantes vous semble la meilleure?

- *Renvoyer temporairement l'élève et peut-être même l'exclure de l'école
- *Transférer l'élève à une autre école ou un autre programme
- *Conseiller et aider l'élève

2. Lorsque vous songez à l'expression « tolérance zéro » dans le contexte de la violence à l'école, laquelle des définitions suivantes correspond le plus au sens que vous lui donnez? La tolérance zéro signifie :

- *Le renvoi temporaire ou l'exclusion automatique des élèves dont le comportement est violent
- *Le fait que les élèves peuvent s'attendre à des conséquences s'ils commettent des actes de violence
- *Un ensemble d'interventions face à la violence, y compris des châtiments, des séances de counseling, des mesures préventives et des cours sur la non-violence à l'intention des élèves
- *Autre

3. Diriez-vous que vous êtes fortement ou passablement en faveur d'une politique de tolérance zéro face à la violence à l'école, ou que vous y êtes fortement ou passablement opposé?

4. La violence à l'école serait attribuable à un certain nombre de causes. Parmi les causes possibles suivantes, laquelle, selon vous, est la plus importante?

- *Éclatement de la famille
- *Influence de médias comme la télévision, les journaux et la radio
- *Pression exercée par les camarades
- *Pressions économiques dans la société
- *Problèmes des immigrants ou des minorités
- *Relâchement dans l'application des règles à l'école
- *Manque de discipline des jeunes
- *Indulgence des lois relatives aux jeunes

L'échantillon a été scindé en deux pour la question n° 4; chaque groupe s'est vu proposer comme causes possibles l'éclatement de la famille, l'influence des médias et trois autres raisons.

DÉPOUILLEMENT DE LA PRESSE ÉCRITE

Nous avons repéré des articles sur la violence à l'école en dépouillant d'importants journaux et magazines canadiens à l'aide du *Canadian Business and Current Affairs Index* et de l'Index de périodiques canadiens. Voici certains mots-clés utilisés lors de la recherche : « violence à l'école », « violence chez les jeunes », « tolérance zéro », « écoles sûres », « armes » et « bandes ». La recherche a couvert la période allant de janvier 1988 au début du mois de septembre 1994. Sur un total de 317 articles ainsi repérés, nous en avons retenu 277. Nous en sommes arrivés à un échantillon final de 266 articles jugés pertinents, qui ont constitué la base de l'analyse.

Un formulaire détaillé conçu pour réduire au minimum la subjectivité a orienté le processus de codage. Il a été testé au préalable et révisé pour laisser le moins de place possible à la subjectivité.

Le formulaire de codage comportait les renseignements suivants :

- le titre de la publication
- la date de publication
- l'origine régionale ou géographique
- la nature de l'article (rapport factuel, commentaire, recherche/statistiques ou article relié à une politique)
- les sources d'information citées
- les détails concernant la gravité des actes de violence à l'école
- les explications fournies de la violence à l'école
- les solutions examinées
- d'autres questions touchant aux politiques de tolérance zéro.